Observatoire français des drogues et des tendances addictives

CREAI ORS OCCITANIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Juin 2023

Audrey Roquefort
Jennifer Yeghicheyan
(CREAI-ORS Occitanie)

TREND

SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, USAGERS ET MARCHÉS
TENDANCES RÉCENTES À TOULOUSE, MONTPELLIER ET PERPIGNAN EN 2022

Résumé/synthèse

En 2022, concernant les **trafics**, le volume des saisies de produits stupéfiants par les services d'application de la loi est en augmentation. Certaines de ces saisies concernent notamment des produits plus rarement interceptés, comme la kétamine, des cathinones et une héroïne à points noirs dite « cookie », proposée par un réseau de vente toulousain. L'offre de résines concentrées en THC se maintient, avec des prix qui semblent diminuer. Elle intéresse des consommateurs en recherche d'effets puissants. La livraison de drogues, qui s'était beaucoup développée les années passées, notamment depuis les confinements de 2020, continue d'améliorer son fonctionnement. L'usage des applications par les réseaux de vente dissimule mieux leur activité envers les services d'application de la loi et rend plus efficace les processus de commande. Des achats d'importantes quantités (plusieurs centaines de grammes) peuvent être effectués. Pour la première fois, la disponibilité d'héroïne en livraison sur un compte proposant d'autres produits a été repérée.

Parmi les phénomènes marquants de l'espace de la **marginalité urbaine**, figure la diffusion d'usages de prégabaline (Lyrica®), notamment chez des jeunes dans des situations de précarité sur le plan social et de la santé mentale. Malgré des dépendances et parfois des dommages sanitaires liés à cette consommation, ils sont peu accompagnés par des professionnels du champ de l'addictologie. Sur l'initiative d'un médecin, le réseau régional des professionnels de l'addictologie 2PAO aide à structurer un protocole de soin commun, notamment sur le plan de la prescription de Lyrica®, pour qu'une offre d'accompagnement soutenante soit disponible dans l'ensemble de la région. Un autre phénomène marquant, déjà observé les années antérieures, est la croissance des usages de cocaïne basée[1] dont des indices sont la hausse des consommateurs dans les files actives de CAARUD et l'augmentation de la distribution de matériel de réduction des risques et des dommages (RdRD) destiné à inhaler, malgré la mise en place par certaines structures de quotas de distribution. Cette augmentation est favorisée par la diminution observée des prix de la cocaïne, à 50 euros le gramme, et par la diminution des unités de vente. Des offres structurées permettant l'achat de 10 euros de produit existent à Perpignan et à Montpellier. Des conséquences délétères des dépendances à la cocaïne et au crack sont aussi relevées. Les prises en charges sanitaires liées à l'usage de cocaïne augmentent et les situations sociosanitaires de certains usagers, déjà dans des situations très précaires, se dégradent rapidement dans un quotidien rythmé par les va-et-vient entre prises, achats de produits et démarches pour réunir de l'argent.

Cette année, l'**espace festif** a été marqué par la reprise des événements légaux sans contrainte sanitaire. Toutefois, l'organisation d'événements illégaux reste très prisée. Ainsi, des soirées illégales se sont poursuivies à Toulouse tout au long de l'année : les soirées « *warehouse* ». Ces événements mêlent les codes du milieu illégal (temps au-delà des horaires règlementaires, absence de contrôle des consommations de produits psychoactifs qui deviennent donc plus importantes) mais aussi ceux du monde des clubs (entrée payante, communication *via* les réseaux sociaux). Parmi les produits associés au milieu festif, la kétamine poursuit sa diffusion. Son prix a tendance à baisser de 40 à 30 euros le gramme. La « 3 » (pour 3-MMC ou 3-CMC) continue de circuler avec des incertitudes et parfois des tromperies avérées sur la composition du produit. Apparaît à la vente le « *tucibi* », dont la dénomination créée des questionnements sur sa composition. Enfin, la structuration régionale des interventions de réduction des risques et des dommages en milieux festifs se poursuit, et débute un travail d'articulation des différents dispositifs d'analyse des produits.

[1] La « cocaïne basée » est le résultat d'une transformation de cocaïne sous forme poudre en un « caillou ». Le plus souvent il est ensuite chauffé, et la fumée produite est inhalée. L'effet est rapide, très intense et court, ce qui peut amener certains usagers à reconsommer très rapidement (voir le descriptif des produits en annexes).

Sommaire

Objectifs et méthodologie 5

Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé 5

Les investigations réalisées en 2022 7

Précautions de lecture 8

Trafics locaux et modalités d'approvisionnement 9

Informations notables sur les circulations de produits en 2022 9

Trafics et saisies d'héroïne 10

Offre de cannabis : des produits plus concentrés en THC avec une clientèle restreinte 11

Évolutions de la livraison de drogues *via* les réseaux sociaux : un service amélioré et un trafic plus discret 13

Des difficultés persistantes pour réduire les trafics de substances psychoactives illicites 14

Tableau des prix des principales drogues à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2022 18

Usages et usagers de drogues dans les espaces de la marginalité urbaine 19

Les usages de prégabaline 19

Profil des usagers observés 19

Modes d'approvisionnement 19

Usages : contextes, modes, motifs et conséquences 20

La construction d'une politique de soin régionale face aux difficultés liées à la prescription 22

Diffusion des usages de cocaïne et de crack et des dommages associés 24

Évolutions des usages de cocaïne et de crack 25

Évolutions dans l'offre de cocaïne et de crack en 2022 26

Qualité de la cocaïne et perception par les usagers 27

Plaisirs et dépendance liés aux usages de cocaïne et de crack 28

Dommages sanitaires et sociaux liés aux usages de cocaïne et de crack 29

Accompagnement d'usagers de produits psychoactifs vers l'hébergement 31

Des difficultés d'accès à l'hébergement toujours prégnantes 31

Des évolutions à poursuivre pour penser l'accompagnement des usages à partir de l'hébergement 32

Usages et usagers de drogues dans les espaces festifs 34

L'offre festive légale 34

Concurrence des soirées *warehouse* et des *open air* 34

Des approvisionnements en amont des soirées 34

Warehouse : entre logiques de teuf et logiques de club 34
Une envie de liberté pour un public de club 35
Réseaux sociaux et entrée payante : des logiques de club 35
Des consommations plus importantes qu'en soirée légale 36
Une réduction des risques minimale 36
Le lieu : un enjeu majeur pour les soirées illégales en ville 36
« Gérer les forces de l'ordre » : un savoir-faire manquant à certains *crews* 37
La création de nouveaux acteurs festifs ? 37
Le phénomène des piqûres 38
Poursuite de la diffusion des usages de kétamine 38
La « 3 » : variété des molécules et des trajectoires d'usages 39
Circulation en marge d'autres produits : 2-CB, Nexus, tucibi, cocaïne rose… 41
Perspectives 42
Annexes 43
Glossaire 43
Présentation des produits cités 44
Remerciements 54

Objectifs et méthodologie

Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé

Piloté par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) depuis 1999, le dispositif TREND a pour objectif de repérer et de décrire les phénomènes émergents et/ou peu répandus dans le champ des drogues et de comprendre leur évolution. Pour remplir cette mission, l'OFDT s'appuie sur un réseau de neuf coordinations locales (implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulouse et sur l'île de la Réunion) dotées d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information.

Le dispositif TREND couvre **quatre thématiques** qui structurent le recueil d'informations par les différentes coordinations :

- **Les personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs**[2] : leurs pratiques d'usage, les conséquences sanitaires et sociales de ces usages, leurs modes de vie, leurs profils sociaux, leurs représentations/perceptions des produits,
- **Les espaces et contextes de consommation fréquentés par les usagers** particulièrement consommateurs :
  - L'espace festif techno regroupant les scènes alternatives (free parties, squat) et commerciales (clubs, discothèques, bars, festivals) ;
  - L'espace de la marginalité urbaine qui regroupe les lieux fréquentés par des personnes en situation de grande précarité (rues, squats, zones de deal, structures dédiées aux usagers, etc.)
- **Les produits** : leur nom, leur composition chimique (en lien avec le dispositif SINTES, voir encadré page suivante), leur prix et leur mode de consommation,
- L'organisation et les pratiques des réseaux de trafics locaux et les modalités d'acquisition de proximité.

Le travail d'enquête s'appuie sur des données qualitatives (observations ethnographiques, entretiens collectifs et individuels) recueillies auprès d'acteurs (usagers, des équipes des CAARUD et des CSAPA, de l'application de la loi, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales. La fiabilité des données recueillies repose sur le principe de triangulation : les informations recueillies sont systématiquement confrontées et mises en perspective avec d'autres sources et auprès d'autres acteurs[3].

Chaque coordination locale produit annuellement un état des lieux de la situation en matière de consommations et de trafics[4]. Il vise à :

- favoriser l'échange, l'acquisition et le partage d'informations entre les différents acteurs locaux concernés par la question des drogues ;
- éclairer les décideurs, améliorer le contenu et le pilotage des politiques publiques locales en les faisant reposer sur des informations fiables et un diagnostic commun ;
- appréhender rapidement la portée d'un signal sanitaire, évaluer la réalité d'un phénomène et sa dangerosité potentielle ;
- contribuer à l'animation des réseaux professionnels locaux en matière d'addictions.

[2] À l'exception de l'alcool et du tabac, le dispositif s'intéresse à l'ensemble des produits psychoactifs, illicites ou licites et détournés de leur usage.

[3] Pour plus d'information, voir le Guide méthodologique du dispositif TREND : https://www.ofdt.fr/publications/collections/methode/guide-methodologique-trend/

[4] Les rapports locaux TREND-SINTES sont téléchargeables sur : https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/reseau-des-sites-trend/rapports-des-sites-locaux-du-dispositif-trend/

La coordination nationale du dispositif produit un numéro de *Tendances* qui synthétise les informations recueillies localement. Ponctuellement, d'autres publications thématiques se fondent totalement ou partiellement sur les données recueillies dans le cadre du dispositif TREND (au cours des cinq dernières années sur le GHB/GBL, le protoxyde d'azote ou les usages de drogues des mineurs non-accompagnés)[5].

TREND-SINTES est implanté à Toulouse depuis l'année 2000 grâce à une convention avec l'OFDT. Depuis 2021, le financement de l'ARS Occitanie la mise en place de TREND à Montpellier et à Perpignan.

Le système d'identification nationale des toxiques et des substances (SINTES)

Le dispositif SINTES est un outil de veille sanitaire qui documente la composition des produits circulant, illicites ou non règlementés (dosage, produits de coupe, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats d'analyses des saisies effectuées par les services répressifs d'une part, et des collectes de produits réalisées directement auprès d'usagers d'autre part.
SINTES vise à :

- Mieux connaitre la composition des produits consommés : par la collecte et l'analyse de produits, notamment les substances ayant posé des problèmes sanitaires graves ou inhabituels ou présentant un caractère de nouveauté (appellation, aspect, etc.), ou des substances faisant l'objet d'une veille dite « active ».
- Informer le dispositif d'alerte et de transmission d'information rapide, en lien avec les autres acteurs régionaux sur le champ et les niveaux national et européen : l'*Early Warning System* (EWS) de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (European Monitoring Centre on Drugs and Drug Addiction, EMCDDA), ainsi que la Cellule nationale d'alerte (CNA).
- Apporter des connaissances sur les nouveaux produits auprès des professionnels et des usagers.

[5] Ces publications sont téléchargeables sur : https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/

Les investigations réalisées en 2022

<table>
<tr><th>TOULOUSE</th><th>MONTPELLIER</th><th>PERPIGNAN</th></tr>
<tr><th colspan="3">Groupes focaux CAARUD</th></tr>
<tr><td>Aides
Intermède (Clémence Isaure)</td><td>Axess
Réduire les risques</td><td rowspan="2">Ascode</td></tr>
<tr><th colspan="3">Groupes focaux sanitaire</th></tr>
<tr><td>CEIP du CHU de Toulouse
CSAPA AAT
CSAPA Arpade
CSAPA Clémence Isaure</td><td>CEIP du CHU Montpellier + coordination SINTES Languedoc Roussillon
Département d’addictologie du CHU de Montpellier,
CSAPA Arc en Ciel
SPOT Aides Montpellier</td><td>Entretien collectif unité addictologie du centre hospitalier de Perpignan</td></tr>
<tr><th colspan="3">Groupes focaux application de la loi</th></tr>
<tr><td>Parquet : Vice-Procureur de la République et Substitut du Procureur
Douanes
Gendarmerie
Police : USES, OFAST, SIRASCO, police judiciaire, police scientifique, sécurité publique</td><td>Non réalisé</td><td>Parquet : Procureur de la République et Substitut du Procureur
Douanes
Gendarmerie
Police : Police aux Frontières, OFAST, Sûreté départementale, Police judiciaire</td></tr>
<tr><th colspan="3">Ethnographie</th></tr>
<tr><td>Ethnographes espace marginalité urbaine : 4 notes, entretiens semi-directifs approfondis avec 4 usagers
Ethnographe espace festif : 4 entretiens-bilans, tableau d’observation de 6 comptes de livraison
Coordinatrice TREND : carnet de terrain, mixant comptes-rendus d’entretiens avec des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire et avec des usagers rencontrés en CAARUD</td><td>Coordinatrice TREND : carnet de terrain, mixant comptes-rendus d’entretiens avec des professionnels du champ du social, du médico-social et du sanitaire et avec des usagers rencontrés en CAARUD</td><td>Coordinatrice TREND : carnet de terrain, mixant comptes-rendus d’entretiens avec des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire et avec des usagers rencontrés en CAARUD</td></tr>
<tr><th colspan="3">Revue de presse locale</th></tr>
<tr><td colspan="3">Revue de presse bimensuelle Toulouse, Montpellier et Perpignan avec les mots-clés suivants : accompagnement usagers, addiction, cannabis, cocaïne, deal, drogue, free party, héroïne, politique locale de lutte contre, rave party, réduction de risques, stupéfiant, substance illicite, substance psychoactive, toxicomanie, trafic de drogue, trafic de stupéfiants, squat, campement, bidonville.</td></tr>
</table>

Précautions de lecture

Citer les origines géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices et/ou impliquées dans les trafics

Réseau albanais, usagers originaires des pays de l'Est, usagers géorgiens, personnes originaires d'Afrique Sub-saharienne ou maghrébines... Citer les origines géographiques, nationales ou culturelles des personnes est une question délicate, au risque que les informations soient utilisées à d'autres finalités que celles de l'auteur et du cadre de sa recherche, notamment dans le traitement politique et/ou médiatique qui pourrait en être fait. La restriction en France des statistiques ethniques (ou dîtes raciales/de la diversité) et de la collecte de données liées à l'origine des individus est ainsi sensée prévenir le risque de l'identification/assignation communautaire, de la stigmatisation, voire de la justification de diverses formes de xénophobie, qui plus est lorsque les données portent sur des pratiques illégales comme l'usage ou la vente de drogues. Cette option est néanmoins controversée : il lui est reproché une forme de cécité, voire de démagogie, dont l'effet est d'invisibiliser des enjeux d'inégalité de statuts et de conditions de vie dans la société française et la discrimination que ces communautés subissent (Fassin, 2009 ; Geisser, 2007 ; Simon, 2008).

« Responsabilité des chercheurs dans la propagation des stéréotypes forgés par le sens commun » versus « responsabilité des chercheurs dans l'invisibilité d'une question sociale... » (Simon, 2008), la démarche est donc délicate et expose « à des difficultés nombreuses, dont la principale réside dans l'impossibilité de développer un vocabulaire autonome distinct de celui produit par les stéréotypes et préjugés » (Simon, 2008). Les questions que ces processus de catégorisations posent (pourquoi tel groupe est-il désigné/se désigne-t-il à partir de ses origines ? qui le nomme ainsi ? dans quel contexte ? quelles historicités de ces désignations ? etc.) sont essentielles à envisager, mais ne pourraient faire l'objet d'une réelle investigation dans le cadre du dispositif TREND.

Il faut néanmoins préciser qu'en mentionnant parfois dans ce rapport l'origine (mais également l'orientation sexuelle) des usagers et/ou personnes impliquées dans les trafics, telle qu'elle est énoncée par les enquêtés (qu'ils soient usagers ou professionnels), notre but n'est pas de concourir à la discrimination de quelques communautés que ce soit. À l'inverse, il nous semble important au sein de TREND de rendre compte des communautés qui se trouvent impliquées dans des usages et des trafics, lorsqu'elles apparaissent comme saillantes dans les observations et les entretiens réalisés, tout en les rattachant aux conditions de vie très souvent précaires, aux formes d'exclusion socio-économique et de discriminations (à l'emploi, par exemple) que ces communautés subissent. Ces processus d'exclusion et ces discriminations peuvent en effet concourir à des choix de subsistance limités (notamment l'engagement dans des économies parallèles) et à des pratiques d'usage de substances psychoactives.

De plus, l'organisation de réseaux de trafic au sein de communautés de même origine nationale et/ou géographique s'explique également par la confiance nécessaire entre les membres d'un réseau menant des activités illégales (du fait notamment du risque de répression). En effet, cette confiance se trouve plus importante et plus simple à mettre en œuvre au sein de structures familiales et de groupes communautaires, notamment lorsque ceux-ci sont déjà constitués comme espace de solidarité et d'organisation collective pour faire face à la précarité, qui plus est dans les quartiers populaires. Néanmoins l'implication dans le trafic ne résultent pas toujours de dynamiques.

Bibliographie

Éric Fassin, « Comptage ethnique : un débat confus et paradoxal », article publié dans Le Monde, le 18 avril 2009.
Patrick Simon, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie*, vol 49, 2008, pp 153-162.
Vincent Geisser, « "Statistiques ethniques", statistiques éthiques ? », *Migrations Société*, vol. 114, no. 6, 2007, pp. 3-11.
Encadré rédigé par Nina Tissot, coordinatrice TREND site de Lyon.

Trafics locaux et modalités d'approvisionnement

Les évolutions des trafics locaux de drogues illicites décrits dans cette partie s'inscrivent dans un contexte mondial marqué par des niveaux de production en forte augmentation depuis le milieu des années 2010[6]. Cette tendance concerne plusieurs familles de produits : les opioïdes, comme l'héroïne ; les stimulants synthétiques, comme la MDMA-ecstasy, et semi-synthétiques, comme la cocaïne ; les produits issus du cannabis, etc. Ces productions alimentent un marché ouest-européen parmi les plus importants au monde[7]. La hausse importante des quantités saisies par les forces de l'ordre en Europe tend à illustrer indirectement cette abondance de l'offre internationale. Cette dernière, conjuguée à la forte concurrence entre réseaux de trafic, explique par ailleurs la stabilité voire la baisse des prix de détail et la hausse des teneurs moyennes constatés depuis les années 2010 pour la cocaïne, l'héroïne ou la MDMA-Ecstasy[8]. Le niveau sans précédent des teneurs moyennes de la résine de cannabis tient quant à lui aux mutations de la culture du cannabis au Maroc, principal pays producteur, avec l'introduction de variétés hybrides d'herbe importées entre autres des Pays-Bas, à partir desquelles la résine est fabriquée[9].
L'acheminement des produits sur le sol européen s'inscrit dans un contexte de mondialisation et de multiplication des échanges économiques et s'effectue par des vecteurs divers, le principal d'entre eux, notamment pour la cocaïne, étant la voie maritime via des porte-conteneurs. Le convoyage puis la dispersion sur le sol hexagonal s'effectue également via des moyens de transport divers selon les produits et les zones géographiques : transport maritime, mais également routier ou encore aérien.

L'Occitanie occupe une position particulière dans le transit des substances illicites, en particulier la résine de cannabis, en tant que région frontalière de l'Espagne. Les produits circulent par voie terrestre entre les deux pays dans le sens sud-nord et inversement, dans des camions ou des véhicules légers. D'autres voies d'acheminement sont citées (voie aérienne pour la cocaïne à Toulouse par exemple), mais la voie terrestre est le principal vecteur.

Informations notables sur les circulations de produits en 2022

Plusieurs précisions sont nécessaires pour la correcte interprétation des données qui vont être présentées :

- les quantités de produits saisies ne renseignent pas sur les quantités de produits circulant. Les flux d'importation de produits excèdent les possibilités d'intervention de l'application de la loi (cf. rapport TREND Toulouse de 2021[10] pour la cocaïne par exemple),
- les produits saisis ne sont pas nécessairement destinés au marché local, ils peuvent être en transit vers une autre région de France, ou un autre pays,
- une augmentation de volume des saisies peut s'expliquer par différents motifs. Une augmentation du volume de produit circulant et/ou une évolution dans les moyens destinés à lutter contre le trafic de stupéfiants (effectifs, techniques, priorités, etc.).

[6] UNODC. World drug report 2022. United Nations, New York, 2022, 123 p.
[7] EMCDDA. European Drug Report 2022: Trends and developments. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2022, 88 p.
[8] GANDILHON M. L'offre de stupéfiants en France en 2021. OFDT, Paris, 2022, 13 p.
[9] CHOUVY P.-A., MACFARLANE J., Agricultural innovations in Morocco's cannabis industry. International Journal of Drug Policy, 2018, Vol. 58, p. 85-91.
[10] Roquefort, A., Yeghicheyan, J. et Sudérie, G. (2022). Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse, Montpellier et de Perpignan en 2021, https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/toul21.pdf .

Trafics et saisies d'héroïne

Comme en 2021, les quantités saisies d'héroïne sont plus élevées que les années précédentes. Une saisie de 25 kilos d'héroïne dans l'Aude a été par exemple citée dans le groupe focal application de la loi. Les produits saisis peuvent soit venir des Pays-Bas, soit remonter d'Espagne. Les forces de l'ordre notent une grande stabilité des filières d'approvisionnement et de vente.

Cette année, une autre offre de variété d'héroïne que « la marron » (la plus fréquemment disponible) ou « la blanche » (réputée de meilleure qualité et rarement disponible), dite « *héroïne cookie* » ou « *pointe noire* » ou « *héroïne avec des points noirs* » a été repérée par des membres du groupe focal application de la loi de Toulouse et dans notre travail d'ethnographie. Il s'agit d'une héroïne qui se présente sous la forme de blocs clairs, parsemés de boulettes noires présentées comme de l'opium, qui a notamment été proposée à la vente sur un compte de livraison.

Photos d'une vidéo d'« *Héro cookie hollandaise avec des gros points noirs d'opium* » diffusée sur un compte de livraison en novembre 2022

Cette variété d'héroïne est connue d'usagers anciens d'héroïne (entretiens avec des usagers de 40 à 50 ans aux CAARUD de Toulouse et de Montpellier) et a été repérée par des intervenants du CAARUD de Perpignan en 2021. En métropole, sa disponibilité est observée de manière régulière par le site TREND lyonnais. Des échanges datant des années 2011, 2016 et 2017 sur ce type de produits peuvent être lus sur le forum communautaire Psychoactif[11]. À leur lecture, il semble que la description corresponde à des produits différents en aspect et consistance, avec des évaluations partagées sur la qualité du produit. Cette héroïne était également accessible en point de deal. Aucun résultat d'analyse de ce produit n'est disponible pour le moment.

Dans le même sens, une enquête de la Brigade des stupéfiants de Toulouse a mené à l'arrestation de sept personnes impliquées dans un trafic d'héroïne, alimentant de la vente auprès d'une centaines de clients, notamment en livraison. 2,5 kilos d'héroïne ont été saisis[12].

[11] https://www.psychoactif.org/forum/t4652-p1-Hero-points-noirs-mythe-realite.html#divx ; https://www.psychoactif.org/forum/t21795-p1-Marron-clair-avec-grain-noir.html#divx ; https://www.psychoactif.org/forum/t28153-p1-Heroine-marron-points-noirs-votre-avis-photo.html

[12] Dupont, B. (2022, 1er juin). Un trafic d'héroïne démantelé au Mirail à Toulouse, un trafiquant était un fugitif en cavale, https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-trafic-d-heroine-demantele-au-mirail-a-toulouse-un-des-trafiquants-etait-un-fugitif-en-cavale-1654092997

Trafics et saisie de crack

Au cours de l'année 2022, il y a eu deux signaux de disponibilité de crack :

- à Perpignan, au mois d'octobre, des articles de la presse ont repris des éléments présentés à l'occasion d'une conférence de diffusion d'un travail de recherche en sociologie réalisé localement, présenté par Dominique Sistach et Michael Caetano, mentionnant la disponibilité de crack à Perpignan[13] . Dominique Sistach rencontré en entretien au mois de novembre 2022, dans le cadre du recueil de données TREND, a partagé qu'une quinzaine d'usagers de crack perpignanais auraient attesté de la disponibilité de cailloux déjà préparés, vendus par un réseau francilien, vers la fin du premier semestre 2022, au prix de 15 à 20 euros la galette. Cette information n'a pas pu être confirmée au moment de la parution des articles à partir d'octobre dans des échanges auprès d'usagers du CAARUD Ascode. S'il y a eu une offre, il semble donc qu'elle ait été ponctuelle et restreinte ;
- à Toulouse**,** au sein du groupe focal application de la loi a été évoquée une affaire en cours d'instruction liée à une saisie de cailloux de crack.

Saisie de kétamine

Dans les précédents rapports, aucun élément de trafic de kétamine n'était évoqué au cours des groupes focaux avec des représentants de l'application de la loi.

En 2022, le groupe focal application de la loi de Perpignan a rapporté une saisie de 19 kilos de kétamine au mois d'octobre au péage du Boulou (66). Le conducteur conduisait un véhicule de tourisme immatriculé en Slovaquie, il venait d'Espagne.

Offre de cannabis : des produits plus concentrés en THC avec une clientèle restreinte

Plusieurs variétés de produits dits concentrés en THC sont recensés dans le travail d'ethnographie : le « shit olive », « *noir, très très collant, fait avec énormément d'huile de cannabis, le pollen de cannabis avec beaucoup d'huile, et ça fait cette espèce de pâte noire très très collante, t'es obligé de faire des petites ficelles »* (usager d'une vingtaine d'années, Toulouse, polyconsommateur), du *« filtré X 3* »[14], du « BHO »[15], du « *green caviar : tête de beuh trempée dans du BHO, qui cristallise avec des pics, tombe en poussière, et n'a pas le même goût* » (usager d'une trentaine d'années, polyconsommateur, Perpignan).

Des offres de cannabis annoncé comme ayant été filtré trois fois apparaissent encore sur des comptes de livraison à domicile sous des appellations variées. Trois offres repérées sur trois comptes distincts sont présentées pour exemple :

[13] Torres, M. (2022, 27 octobre). Les prix du crack à Perpignan attirent les consommateurs de toute la France. *Madeinperpignan.com*. https://madeinperpignan.com/drogue-les-prix-du-crack-a-perpignan-attirent-les-consommateurs-de-toute-la-france/

[14] La filtration renvoie au processus de fabrication. Cela signifierait qu'il y a trois fois filtration du produit à travers différents tamis. Il faut donc une quantité initiale importante de produit, ce qui explique en partie des coûts de vente plus élevés parfois relevés. Toutefois, le terme ne semble pourtant pas faire consensus parmi les acteurs. Il pourrait également renvoyer à d'autres processus de fabrication.

[15] Le « *BHO* » est l'acronyme pour « Butane Hash Oil » correspondant à l'huile de cannabis. Un usager d'une trentaine d'années, polyconsommateur à Perpignan le décrit quant à lui comme un « *gaz liquide qui en retombant cristallise, comme 3 joints d'un coup, c'est une drogue dure, tu deviens blanc tu vomis* ».

Appellation produit	Prix à la livraison
« *Hash x3: Olive x3 No Farm hash dur et pétant* »	Livraison : 1g/20 € - 2g/40 € - 5g/80 € - 10g/160 € - 20g/300 € Soit de 15 à 20 €/g
« *Résine : Filtré x3* »	Livraison : 5g/60 € - 10g/100 € - 20g/180 € - 100g/700 € Soit de 7 à 12 €/g
« *Hash Dry x3 (eastcoast farmer)* »	Livraison : 10g/80 € - 100g/700€ Soit de 7 à 8 €/g

L'année dernière, le relevé des prix allait de 10 à 20 €/g pour la résine dite « filtrée 3 fois », avec une majorité de prix supérieure ou égale à 15 euros. Ces produits-là sont consommés par des usagers :

- qui consomment en quantités importantes. Frank, par exemple, âgé d'une vingtaine d'années, qui associe cannabis et alcool fort, rapporte ne fumer que de la résine filtrée, de la « *patate* », 5 grammes environ par jour, en quinze joints ;
- en recherche d'effets puissants et qui peuvent donc avoir l'expérience de modes d'usage visant à augmenter les effets perçus. Par exemple Basile, âgé d'une vingtaine d'années, consomme du *« shit en olive* », notamment pour gérer des descentes de crack. Il « *tape* » parfois une « *douille* » qu'il nomme « *crack du shit* » pour en expliquer les effets.

Des analyses réalisées sur des produits circulant dans la région attestent de la circulation de produits dont **la teneur en THC excède les moyennes nationales** relevées dans les saisies réalisées par l'application de la loi (13 % pour l'herbe et 28 % pour la résine) :

- les Douanes de Perpignan rapportent 13 saisies de produits dont la teneur en THC se situe dans les 40 % et une dont le taux est de 84 % ;
- trois collectes SINTES ont conclu respectivement à des taux de THC de 32 % (vendue en four à Toulouse sous l'appellation « *super frappe* ») et de 42 % pour des résines, de 19 % pour de l'herbe. Ces trois produits avaient causé des effets indésirables : « *tachycardie, sueurs, vertiges, troubles moteurs et visuels, psychose* », « *convulsions, sueurs, agitation* ».

En 2022, les quantités de « *résine filtrée* » saisies représentent un volume faible sur l'ensemble des saisies de cannabis : **376 kilogrammes sur les 18 tonnes** de cannabis saisies selon le bilan de la Police judiciaire des Pyrénées-Orientales. Le groupe focal application de la loi de Perpignan a déclaré avoir moins repéré ce produit dans les transactions en 2022. Deux hypothèses sont possibles : soit le produit a moins circulé, soit il a été convoyé avec des précautions supplémentaires.

Enfin, les prix des produits issus de la plante de cannabis sont variables en fonction de leur proximité à la zone de production, comme le relèvent les données recueillies auprès des représentants de l'application de la loi perpignanais et toulousain, ainsi que le travail d'ethnographie réalisé dans les deux villes.

Selon le bilan de la Police Judiciaire des Pyrénées-Orientales (département frontalier), les prix sont les suivants :

	Barcelone	Perpignan	Paris, Nantes…
Résine de cannabis	50 000 €/« boîte[16] », soit environ 1 700€/kg	**60 000 €/« boîte »**, soit environ 2 000 € à 2 200 €/kg	70 000 à 80 000 €/« boîte », soit environ 2 300 € à 2 600 €/kg
Résine filtrée[17]	90 000 €/« boîte » soit environ 3 000€/kg	**120 000 €/« boîte »**, soit environ 3 500€ à 4 000 €/kg	180 000 €/« boîte », soit environ 6 000 €/kg

[16] Le terme « boîte » renvoie à un ballot de 30 à 35 kg.

[17] Sont classées « résines filtrées » les produits contenant un taux de THC>60 % après analyse en laboratoire, systématique après saisie douanière.

Évolutions de la livraison de drogues *via* les réseaux sociaux : un service amélioré et un trafic plus discret

La livraison de drogues *via* les réseaux sociaux constitue une évolution majeure de ces dernières années. Rapportée depuis 2018 par le site toulousain, son développement s'est accéléré durant les mesures sanitaires de confinement destinées à prévenir la diffusion du Covid-19. Le système a permis aux usagers de drogues de pouvoir consommer sans avoir à quitter leur domicile et aux trafiquants de maintenir leur activité. Plusieurs lieux de livraison sont possibles. Sur des points de vente proposés de manière plus ou moins temporaire, sur des plages horaires plus ou moins étendues, ou, moyennant supplément souvent, à un lieu choisi (domicile, lieu de travail, bar, portion d'espace public, etc.).

Les réseaux de trafics pratiquant la livraison comptent des effectifs variables. Les plus petits s'appuient sur des liens affinitaires et sont composés de personnes qui peuvent se livrer temporairement à la livraison ou la cumuler avec une autre activité professionnelle, pour maintenir ou améliorer leurs revenus. Comme le suggère un usager d'une trentaine d'années rencontré dans le travail d'ethnographie à Perpignan, « *avec l'inflation, tout le monde cherche à faire un billet* ». Ceux qui sont de taille plus importante (7 000 abonnés pour un compte toulousain de vente de cannabis par exemple) peuvent être adossés à des points de deal fixes et reposent sur une division stricte du travail, qui permet de masquer l'implication des « gérants » dans les transactions. C'est notamment dans ces réseaux que sont impliqués des jeunes venant de plus ou moins loin, parfois mineurs, parfois étrangers, qui sont évoqués sous des noms variés dans les entretiens réalisés auprès de l'application de la loi, d'usagers de la livraison, de services sociaux qui sont amenés à les rencontrer (« *traîne-patins* », « *clandos* », « *MNA*[18] », « *ESI*[19] », « *jeunes des cités* », etc.). Des annonces de recrutement de livreurs peuvent par exemple être diffusées dans les fils de discussion. Comme nous l'avons mis en évidence dans les rapports précédents, l'organisation du travail et de la vente empruntent largement aux techniques du commerce légal : goodies (bonbon au cannabis offert cette année par exemple), promotions, relances commerciales, service après-vente, tarifs dégressifs, diffusion d'avis clients, packaging et interface soignées…

En 2022, nous avons repéré plusieurs évolutions. D'abord, des évolutions permettant d'augmenter la sécurisation du trafic :

- **une diminution de l'usage du réseau social Snapchat**, sur lequel des « menus » étaient diffusés sur les pages d'accueil des comptes. Lorsqu'un compte existe sur ce réseau, il joue plutôt comme interface qui permet au réseau de se faire connaître, et moins de pages d'accueil affichent des menus. Les échanges sont réorientés vers les messageries cryptées. Elles offrent des possibilités d'échanges plus sécurisés et sont plus pratiques pour l'usage recherché en permettant de constituer des « groupes » au sein desquels peuvent se poster des messages éphémères[20]. Les observations des services d'application de la loi et de nos ethnographes concluent à un plus grand usage de Telegram par rapport à Whatsapp, pour des motifs de plus haute sécurisation perçue des données. Dans le travail d'ethnographie a par ailleurs été repéré l'usage d'un autre réseau social moins connu pour des transactions, permettant une mise en lien directe entre divers vendeurs et usagers, la diffusion d'offres et de demandes au sein de groupes de discussion. Il ne s'agit donc plus de transactions qui convergent vers un même gestionnaire comme dans le cas des réseaux précédemment décrits mais de transactions

[18] « Mineur non accompagné »
[19] « Étranger en situation irrégulière »
[20] Il est par exemple possible d'effacer automatiquement tous les messages postés au-delà d'un délai de 24 heures.

(ventes et achats) qui s'initient dans un groupe d'échange, et se finalisent dans des « messages privés », en dehors du groupe. Y sont accessibles des produits plus variés. Il est par exemple possible d'avoir accès via les échanges à des nouveaux produits de synthèse, à des produits hallucinogènes (champignons, LSD, kétamine, mescaline), à des médicaments (tramadol, médicaments « *pour se concentrer* »). Sont aussi évoqués d'autres modes d'usage des produits, comme la voie fumée pour la cocaïne. Comme sur les autres réseaux sociaux, les quantités accessibles sont importantes ;
- des **demandes de photos** plus fréquentes avant l'initiation de transactions ;
- des **refus de livraison** en centre-ville pour plus de discrétion du trafic.

Ont pu aussi être repérées des évolutions destinées à accélérer le processus de commande. Par exemple, sur un compte, sont disponibles :

- des tutoriels pour former à la prise de commande ;
- des créneaux de livraison à choisir auxquels s'associe un panier de commande ;
- des possibilités de naviguer dans des sous-comptes en fonction du type de produits recherchés.

Sur un autre compte, il est demandé de grouper en un message les produits souhaités, les volumes correspondant, l'horaire et le lieu de livraison pour diminuer les échanges organisant les transactions.

Les quantités accessibles à la livraison peuvent se révéler importantes. Par exemple, une offre de 1 kilo de « *mousseux kush* »[21] vendu à 2 000 euros et, sur un autre compte spécialisé dans la vente de cocaïne, une offre de « V12 (olive) pureté 0,94 Venezuela » à 3 400 euros les 100 grammes, ont été relevées.

En 2022, **pour la première fois une offre de livraison d'héroïne à Toulouse**[22] a été relevée, rapportée par un usager non-consommateur (voir le paragraphe consacré aux saisies d'héroïne pour des compléments). Cette héroïne était mise à la vente sur un compte Telegram vendant également de la « *cocaïne écaille de poisson* » (dénomination parfois observée qui fait référence à une cocaïne réputée de très bonne qualité) et du cannabis. Les prix affichés étaient plus bas que ceux observés couramment sur la ville : 1g d'héroïne « cookie » pour 20 € (contre 30 à 40 euros le gramme habituellement).

Des difficultés persistantes pour réduire les trafics de substances psychoactives illicites

Les stratégies mises en place par les services d'application de la loi pour réduire les trafics de substances sont variées et peuvent viser différents maillons de la chaîne, des trafiquants aux consommateurs.

Depuis l'année 2020, a été mis en place l'Office anti-stupéfiant (OFAST), chargé de coordonner la lutte contre le trafic de stupéfiant à l'échelle nationale, en associant l'autorité judiciaire et l'ensemble des services concernés au sein de la police, de la gendarmerie et des douanes. Il y a trois détachements OFAST dans la région Occitanie, un à Toulouse, un à Montpellier et un à Perpignan. Trois missions lui incombent : produire de la connaissance sur les trafics et produits, recueillir des renseignements ciblés, conduire des investigations et des enquêtes judiciaires. Une cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) dans chaque département est chargé de renseigner dans l'application Cartofast

[21] Dénomination d'une résine de cannabis.
[22] Il est possible qu'il y en ait eu les années passées, mais l'information n'est pas parvenue aux acteurs du dispositif TREND.

les points de deal. Un des objectifs visés par les moyens accordés aux services d'application de la loi est de réduire au cours du temps leur nombre en renforçant les interventions sur ces lieux.

En 2022, des moyens humains supplémentaires ont été temporairement affectés à Perpignan (80 personnes) et à Montpellier (160 agents répartis entre Montpellier et Béziers)[23], on ne dispose pas d'information pour Toulouse. Des effectifs de gendarmes et de compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont été détachés, notamment pour développer ces interventions sur les points de vente :

> *« Donc on a un escadron de gendarmerie en permanence, 24/24, 7 jours sur 7 depuis le premier septembre, avec double mission de travailler avec la sécurité publique sur le trafic de stupéfiants, les squats, les épiceries de nuit. Et puis par ailleurs de rendre une action plus visible pour rassurer la population. Et il faut savoir que le nombre d'opérations cette année – par rapport à l'an passé – on a plus que doublé. »* (Groupe focal application de la loi, Perpignan)

L'évaluation des effets de ces interventions est mitigée. Des points de deal sont effectivement asséchés. Par exemple, à Perpignan, la Sûreté départementale de la Police rapporte le démantèlement de deux points de deal grâce aux renforts, « Clodion » et « Saint-Assiscle », et la Gendarmerie une diminution de onze points de deal à trois restants (à Argelès-sur-Mer, Cabestany et Canet).

Cependant, les trafiquants parviennent à s'organiser pour que les interventions leur soient peu préjudiciables, comme le montrent les éléments suivants :

- Les quantités saisies sont faibles, grâce aux systèmes de « cache » (les vendeurs ont peu de produits sur eux et « rechargent » fréquemment) et d'alerte (les guetteurs veillent dans un périmètre plus étendu). Par exemple, à Perpignan, après un mois d'obtention de renforts et 293 opérations menées, le bilan provisoire a conclu à 173 saisies de stupéfiants, majoritairement de faibles quantités[24].
- Les personnes inquiétées au cours des actions menées sont souvent celles qui sont dites « petites mains » du trafic, car elles occupent des positions subalternes au sein du réseau et font ainsi office de « fusibles ». Il s'agit notamment des jeunes et des personnes en précarité sur le plan du droit au séjour ;
- Le trafic ralentit temporairement puis reprend à l'identique, ou déménage, selon les constats partagés de l'application de la loi à Toulouse et à Perpignan. Selon les représentants de l'application de la loi de Perpignan, les résultats sont plus durables en zones Gendarmerie, en dehors des grandes villes.

> *« Ce logiciel, Cartofast, qui a été mis en place par la centrale et décliné dans tous les départements, permet de répertorier les points de deal en zone gendarmerie comme en zone police. Donc qu'est-ce que font les chefs de service ? Ils s'attachent à les démanteler. Donc chaque semaine vous avez des opérations de voie publique qui permettent de démanteler un point de deal. Mais un point de deal qui ne fait que se déplacer. Parce que chaque semaine on s'aperçoit que les mêmes revendent aux mêmes toxicomanes qui faisaient la démarche quoi. On fait que repousser le problème. »,* (Groupe focal application de la loi, Toulouse)

[23] Sanna, J. (2022, 23 août). Renforts policiers à Montpellier : « un évènement historique pour lutter contre le trafic de drogues et sécuriser les rues, selon le préfet de l'Hérault », https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/renforts-policiers-a-montpellier-un-evenement-historique-pour-lutter-contre-le-trafic-de-drogue-et-securiser-les-rues-selon-le-prefet-de-l-herault-2600364.html

[24] Marchand, A. (2022, 4 octobre). Perpignan : l'heure du bilan et de la relève a sonné pour les 80 gendarmes envoyés en renfort, https://actu.fr/occitanie/perpignan_66136/perpignan-l-heure-du-bilan-et-de-la-releve-a-sonne-pour-les-80-gendarmes-deployes-en-renfort_54252776.html

> *« C'est des points de deal qui sont quasiment impossibles à éradiquer. Vous en enlevez deux, y en a quatre en place. Quand on voit le point majeur de Betriu, on a carrément détruit des bâtiments etc. et finalement… Alors on l'appelle plus Betriu mais au final ça s'est un peu essaimé dans tous les quartiers. Alors on arrive à le faire baisser. Par exemple, Betriu on a quand même réussit à le faire baisser pendant un temps par rapport à ce qu'il a connu. […] Alors on a recensé 11 points de deal parce que maintenant vous savez on a Cartofast parce qu'on est censés recenser les points de deal. Et là on en a sorti deux de la carte. Donc il y a Clodion, Saint Assicle, puisqu'on a fait de grosses opérations dessus avec des grosses saisies ; sachant que Clodion il vivote, on n'est plus très loin. Par contre Saint Assicle quand même, je pense qu'à un moment donné ou un autre on sera quand même obligé de le remettre parce que y en a encore pas mal de trafic dessus. »* (Groupe focal application de la loi, Perpignan)

Parmi les nouveaux moyens à la disposition de l'application de loi **figurent les amendes forfaitaires délictuelles (AFD)** généralisées au territoire national depuis 1er septembre 2020. Au travers de cette mesure, il s'agit de réduire les coûts de procédure pour les forces de l'ordre et la Justice[25]. Ces amendes sont prévues pour sanctionner l'usage de stupéfiant ou la possession en petites quantités et s'accompagnent d'une inscription au casier judiciaire. Le montant prévu est de 200 euros, réduit à 150 euros si le paiement est effectué dans les 15 jours et majoré à 450 euros si le paiement n'est pas effectué sous 45 jours. Plusieurs conditions doivent être requises pour cette sanction[26] :

- l'usager pris en flagrant délit reconnaît les faits ;
- la quantité de produit est inférieure à un certain niveau (5 grammes de cocaïne et 50 grammes de cannabis) ;
- la personne est majeure ;
- la personne est en possession de ses documents d'identité ;
- la personne a moins de cinq mentions au TAJ (le fichier de police des antécédents judiciaires) pour usage de drogue ;
- la personne accepte la cession du produit ;
- l'adresse déclarée est « valable » (pas d'association, de CCAS, de boîte postale...).

Elles peuvent être utilisées à l'occasion des interventions sur les points de deal. En 2022, le nombre d'AFD délivrées a augmenté (de 517 en 2021 à 637 dans les Pyrénées-Orientales[27], de 350 à 700 environ pour la Police judiciaire de Haute-Garonne), mais ce nombre reste relativement « *modeste* », comme le relève un des représentants de la loi participant au groupe focal. De manière assez partagée, les représentants de l'application de la loi émettent des réserves sur ce nouvel outil.

Concernant son applicabilité :

> *« Y a un problème de recouvrement, aussi !* [acquiescement général] et *un problème aussi de personnes qui peuvent être ciblées par l'amende forfaitaire aussi. Parce que c'est forcément des personnes qui doivent… ne pas avoir d'antécédents, parler français parce que sinon c'est compliqué de dresser l'amende, des personnes dont on peut vérifier l'identité… enfin voilà… c'est pas les mineurs… voilà… donc ça exclut aussi tout un champ des consommateurs. »* (Groupe focal application de la loi, Toulouse)

[25] Gerbeaux, A. et Poulhes, M. (2022). Les mineurs moins interpellés pour trafic de stupéfiants : l'effet de l'amende forfaitaire délictuelle. *Psychotropes, 28*(1), 105-133. https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2022-1-page-105.htm

[26] Roquefort et Sudérie, G. (2021). Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse en 2020, https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/toul20.pdf

[27] Flyer sur « les saisies opérées par les forces de sécurité intérieure en 2022 » édité par la Préfecture des Pyrénées-Orientales et le Ministère de la Justice.

> *« C'est plutôt le très faible taux de recouvrement de ceux qui ne sont pas venus payer. Avec un nombre encore de procédures qui ne sont pas recouvrables parce qu'il y a un petit détail* [qui manque ou est erroné]. *»* (Groupe focal application de la loi, Perpignan)

Concernant ses effets dissuasifs sur les consommations :

> *« Faudrait en parler avec les usagers ; mais je suis pas sûr que celui qui consomme de la coke et puis une fois il se fait prendre… […] Il a son AFD donc ça l'ennuie parce que ça lui coûte un certain prix et puis on va lui prendre sa dose. Mais la semaine suivante je pense qu'il va retourner acheter sa dose. Il va pas s'arrêter de consommer parce qu'il a eu une AFD. »* (Groupe focal application de la loi, Perpignan)

> *« Ça ne conduit pas à une réflexion sur la consommation de stups. C'est juste une régulation des flux… pour moi. Ce n'est que mon avis. C'est une méthode de régulation des flux de procédure. Mais sur le fond, ça ne dissuade pas les usagers ; ça les fait pas réfléchir sur leurs consommations. »* (Groupe focal application de la loi, Toulouse)

La mise en place de ces AFD, par ailleurs, selon une évaluation du dispositif conduirait globalement à diminuer les procédures relatives à l'usage concernant des mineurs[28].

Au sein des groupes focaux application de la loi émergent différents regrets et souhaits relatifs à des stratégies jugées plus efficaces : augmentation des effectifs de l'application de la loi, des contrôles aux frontières, des sanctions pénales pour les usagers, etc.

[28] Gerbeaux, A. et Poulhes, M. (2022). Les mineurs moins interpellés pour trafic de stupéfiants : l'effet de l'amende forfaitaire délictuelle. *Psychotropes, 28*(1), 105-133. https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2022-1-page-105.htm

Tableau des prix des principales drogues à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2022

Produits		Prix (courant sauf mention contraire)	Commentaires
Cannabis	**Herbe**	4 à 8 €	Prix les moins élevés relevés à Perpignan Prix sont variables selon les variétés d'herbe
	Résine	3 à 8 €	Prix les moins élevés relevés à Perpignan Sur les comptes de livraison toulousains, le prix de la résine 3 X filtrée varie de 7 à 20 €
Cocaïne		Prix courant : 50 € Prix haut : 100 € Prix bas : 40 €	Prix bas dans un point de vente à Toulouse Vente au prix (pour « 10 € ») dans un point de vente à Perpignan
Amphétamine/speed		Prix courant : 15 € Prix bas : 10 € Prix haut : 20 €	
MDMA/Ecstasy	**Comprimé**	10 €/unité	Prix bas : 8 €/unité
	Poudre	40 €	
Héroïne		30-40 €	Héroïne "cookie" observée en livraison à 20 €/g fin 2022 à Toulouse
Médicaments opioïdes revendus	**Méthadone (40 mg)**	Prix courant : 3-4 €	
	BHD (Subutex®)	2-5 € / comprimé 8 mg	Prix bas observés à Perpignan
Kétamine		30-40 €/g	
LSD		10 €/buvard ou goutte	
Autres médicaments psychotropes	**Prégabaline 300 mg (Lyrica®)**	1-3 €/cachet	Prix rapportés par des professionnels à Toulouse et 2 usagers en CAARUD à Montpellier

Prix exprimés en euros pour 1 gramme, sauf mention contraire.
Sources : le tableau des prix reprend les données de Toulouse, Montpellier et Perpignan. Les prix rapportés proviennent de l'ethnographie, des groupes focaux et de tableaux remplis par des usagers en CAARUD.
Le prix courant est défini comme le prix le plus fréquemment rapporté.

Usages et usagers de drogues dans les espaces de la marginalité urbaine

Les usages de prégabaline

Depuis 2020, les rapports mentionnent des consommations de prégabaline, plus connue sous son nom commercial, Lyrica®. Ce médicament est prescrit dans le traitement des douleurs neuropathiques, des troubles anxieux généralisés et comme antiépileptique.

Profil des usagers observés

Les usages concernent notamment des **mineurs ou des jeunes majeurs en situations de précarité** en contact avec des dispositifs sociaux, comme des maraudes, des accueil « jeunes », des centres d'hébergement (club de prévention de la Métropole de Toulouse, services du Conseil départemental de l'enfance et des familles Haute-Garonne comme l'Escale ou Le Havre, espace du Zinc à Montpellier). Pour les jeunes qui sont d'origine migrante, notamment des pays d'Afrique du Nord, la consommation peut précéder l'arrivée en France. Pour ceux qui sont d'origine française, les usages s'initient par rencontre des populations migrantes dans de mêmes espaces publics, notamment des places de villes, et autour d'activités communes, licites ou illicites, comme cela avait déjà été rapporté en 2021.

Modes d'approvisionnement

Lorsque la prégabaline n'est pas obtenue par prescription, elle peut s'acheter de manière informelle, au **marché noir.** Les prix rapportés sont alors de 1 à 3 euros la gélule de 300 mg, et de 10 euros la plaquette (d'après un club de prévention, un service de l'ASE à Toulouse et le groupe focal du CAARUD Ascode à Perpignan). La gélule est donc peu onéreuse.

Sa **disponibilité** sur le marché de rue en 2022 **est stable**, comparativement à 2021, où une pénurie avait été observée et avait mis en difficulté des usagers, à la suite du passage aux ordonnances sécurisées.

Plusieurs modes d'alimentation du trafic de rue ont été repérés dans le recueil des données 2022 :

- des **reventes** de médicaments obtenus sur **prescription médicale** entre usagers en situations de précarité ont été relevées par un CAARUD de la région :

  « Du deal au CAARUD, aussi. On a été confrontés à ça alors qu'on n'avait pas vu ça auparavant. X [professionnelle la plus ancienne de l'équipe] disait "je n'ai jamais vu ça dans des proportions pareilles". Et c'est plus du deal de traitements, de substitution, de médicaments… comment s'appelle ce médicament… Lyrica®. On en avait parlé…
  Enquêtrice : Et vous l'avez repéré comment, ça ?
  En parlant avec les accueillis qui en vendaient.
  Enquêtrice : Et ceux qui en vendaient…
  Ils en consommaient même pas. Ils avaient juste capté, je reprends leurs mots, que "la communauté maghrébine était accro à ça" et donc qu'on pouvait se faire de l'argent là-dessus. Donc on a le nom de ce médecin qu'on ne recommande pas parce qu'il y a des abus à ce niveau-là mais oui, c'est assez lucratif d'en revendre. »

- une affaire en cours liée à un **trafic d'ordonnances** a été évoqué par des représentants de l'application de la loi.
- un **vol en pharmacie** sous la menace d'arme blanche a été rapporté par le Parquet toulousain.

Le travail d'observation ethnographique a permis de recueillir des éléments de fonctionnement de la vente de prégabaline dans deux espaces publics toulousains. Il apparaît que vendeurs et acheteurs sont nombreux, très majoritairement des hommes, et semblent tous en situations de précarité, avec des âges variés. Des vendeurs semblent eux-mêmes sous l'effet de produits. Des cachets sont vendus à l'unité. Des consommations se font sur le lieu d'achat comme en témoigne des blisters sur le sol. En dehors du Lyrica® 300 mg, sur ces points de vente, a pu être repérée la vente d'autres médicaments, comme des comprimés de Rivotril® (clonazépam) 2 mg ou de Quétiapine®[29].

Photos issues du travail ethnographique en espace de la marginalité urbaine, Toulouse :

Lyrica®

Rivotril®

À Montpellier, du trafic en centre-ville, quartier Gambetta, a aussi été observé au cours de l'année. 150 cachets ont été saisis[30].

Usages : contextes, modes, motifs et conséquences

Les jeunes consommateurs de prégabaline s'inscrivent parfois dans des relations d'emprise avec des adultes, qui peuvent utiliser ce médicament pour la renforcer. Les effets recherchés sont un « *boom dans la tête* », une euphorie, une désinhibition, etc. Pour tous ces jeunes, d'autres substances peuvent être associées : le cannabis, l'alcool, le protoxyde d'azote, l'ecstasy, la cocaïne… Leur effet peut être perçu comme renforcé en association avec le Lyrica®, comme l'indique cet ancien usager quotidien d'une vingtaine d'années : « *Tu fumais un joint* [en ayant pris du Lyrica® au préalable]*, ça fait une explosion dans la tête* ! ».

La prise de produits permet de supporter des épisodes de vie potentiellement traumatiques. En outre, pour les jeunes migrants, les consommations ont pu débuter dans le pays d'origine. Quant aux jeunes d'origine française, ils sont parfois déjà familiers de la prise de médicaments psychoactifs, par exemple dans le cas de traitements pour des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Ces usages sont également repérés par des professionnels intervenant en centres de rétention administrative (CRA) ou en établissement pénitentiaire pour personnes mineures ou majeures.

C'est le plus souvent une **consommation quotidienne de gélules de 300 mg qui est rapportée**, avec plusieurs prises (2 à 10 par exemple pour l'ancien usager quotidien d'une vingtaine d'années).

La consommation régulière créé une dépendance qui se manifeste par des symptômes de sevrage à l'arrêt. Ces symptômes, dont l'existence fait désormais consensus chez les professionnels du champ

[29] Il s'agit d'un médicament agissant comme antipsychotique, régulateur de l'humeur et anti-dépresseur.

[30] Joly, N. (2022, 25 mars). Un homme arrêté pour vente illégale de médicaments à Montpellier, https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-homme-arrete-pour-vente-illegale-de-medicaments-a-montpellier-1648228683 s

sanitaire, sont variés selon l'usager d'une vingtaine d'années : « *maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements, sueurs, vertiges, nez qui coule, courbatures* ».

Ce jeune homme, qui s'est initié au produit avec « *un collègue clandestin* » il y a plusieurs années, rapporte des conséquences sanitaires graves d'une consommation excessive de Lyrica® lors d'entretiens réguliers menés avec lui :

> *« Oui. En tout, j'ai mangé 21 cachets.*
> Enquêtrice : D'un coup ?
> *D'un coup.*
> Enquêtrice : Pourquoi ? Qu'est-ce qui a motivé ça ?
> *Je ne sais pas, j'étais… j'ai pété les plombs… je me suis dit « nique sa mère… », je vous dis la vérité, j'ai pété les plombs. Un craquage, ça s'appelle.*
> Enquêtrice : Et ç'a donné quoi ? Tu avais consommé quelque chose avec ?
> *Au début, j'ai mangé que ça. C'était le matin, ça. J'ai mangé ça le matin, toute la journée j'étais mal. Enfin, j'étais mal défoncé, quoi. Trop défoncé. Et je sais pas, après, le soir, j'ai bu de l'alcool et tout ça. Et là, j'ai fais un coma.*
> Enquêtrice : Tu étais tout seul ?
> *Non, j'étais avec un collègue.*
> Enquêtrice : Et alors ?
> *Je suis tombé devant lui, coma, et je me suis retrouvé à l'hôpital et je sais pas, j'ai un trou noir depuis. Je ne sais pas ce qui s'est passé.*
> Enquêtrice : À l'hôpital, tu ne te rappelles pas ? Tu ne sais pas combien de temps tu es resté ?
> *Je ne sais même pas. Ils m'ont fait sortir… enfin, ils m'ont fait un lavage, un truc comme ça… je vous dis la vérité, mon dernier souvenir, c'est que je suis tombé devant mon collègue et après, je me suis réveillé à l'hôpital et je suis parti. C'est tout. Entre-temps, je ne sais pas ».*

Ces usagers sont peu en lien avec les services d'addictologie, à part à l'occasion d'accidents de santé aigus (surdosage, blessures, etc.) :

> *« Le plus souvent, je n'ai pas de demande de consultation de la part de jeunes qui veulent un sevrage, j'ai des médecins qui m'appellent en disant "j'ai un jeune qui veut qu'on lui prescrive, qu'est-ce que je dois faire ? Je refuse ?" Puis l'ASE est en très grande difficulté. Je suis en lien avec la médecin de l'ASE qui s'occupe des MNA de Montpellier et elle a systématiquement des demandes de prégabaline [lyrica®]. […] si vous avez une solution pour les voir en consultation, je suis preneuse. […] Je suis terrifiée par tout ce que j'entends de médecins de ville, de collègues de l'ASE qui disent « on a ça, on a ça, on a beaucoup de demandes » et ces jeunes, on ne les voit pas ! […] Donc je trouve que ce sont des situations qui sur les plans éthique et moral nous mettent en très, très grosse difficulté. On a des mineurs qui sont dans une détresse pas croyable, qui sont très, très malades sur le plan de l'addiction et qui prennent un produit qui va les tuer s'ils l'arrêtent du jour au lendemain [par rapport au risque de crise épileptique]. Et je suis effarée […] qu'on n'en parle pas davantage, qu'on ne propose pas à l'ASE de l'aide, que les tutelles ne se mettent pas en branle pour aider l'ASE à s'occuper de ces petits sur le plan de l'addicto. C'est terrifiant. »* (Médecin en structure d'addictologie, Montpellier)

Des structures sociales tentent de construire des liens avec des structures du champ de l'addictologie pour créer des possibilités d'accueil en consultation. Par exemple, à Toulouse, un accueil de jour, la Boutique Solidarité a interpellé le CSAPA Arpade hébergé par la même association. À Montpellier, un service pour mineurs non accompagnés de Montpellier a sollicité le CAARUD Axess.

La construction d'une politique de soin régionale face aux difficultés liées à la prescription

Dans le rapport de l'année 2021, il était indiqué que les positions par rapport à la prescription de Lyrica® étaient variables[31], ce qui se maintient cette année. Différents facteurs sont invoqués pour expliquer les réticences à prescrire :

- les **risques** associés aux **interactions médicamenteuses**, notamment avec d'autres médicaments opioïdes :

  « Le danger c'est quand même d'associer les deux [opiacés et prégabaline]. On meurt plus facilement. » (Groupe focal sanitaire, Toulouse)

- les **difficultés** anticipées dans la **relation avec** les potentiels « **patients** » : gérer le flux des éventuelles demandes, être en sécurité dans la négociation de la quantité prescrite, alors que les accueils en consultation sont déjà éprouvants :

  « Je ne prescris pas parce que ça me met dans une insécurité professionnelle que je peux pas contrôler. Sécurité par rapport à moi. D'autant plus qu'on a fait une réunion sur le Lyrica® et on avait des positions différentes. C'est intéressant ce qu'elle dit la nana [médecin généraliste] de Lyon elle a raison, elle prescrit, elle a que ça mais bien balisé son truc. Mais moi je ne peux pas prescrire le Lyrica®, parce qu'en plus de la méthadone, en plus ils ont de l'alcool, en plus ils ont du cannabis, méthadone et Skenan® je peux pas me permettre. Et quand le gars qui a méthadone plus Skenan® il casse tout il pète les plombs, y en a 2 ou 3 sur une quinzaine. Ils vont tous bien mais 2 ou 3 [patients] non. Donc s'ils demandent du Lyrica® : "n'y pensez même pas quoi" ». (Médecin)

Certains médecins de la région proposent des **sevrages** de Lyrica® accompagnés par une **prescription** de **benzodiazépines**, dans l'objectif de limiter le risque épileptogène dans la phase de sevrage. Par exemple, s'est structuré en 2020 un protocole de sevrage au Lyrica® au moyen de Lysanxia®[32], co-signé par une médecin intervenant en CRA, un professionnel du CHU de Nîmes et l'Addictovigilance du CHU de Montpellier. L'usage de Valium® est également rapporté. Différentes réserves sont néanmoins émises par rapport à cette option :

- L'évaluation bénéfices-risques défavorable du fait de risques d'interactions entre benzodiazépines et prégabaline menant à des conséquences sanitaires problématiques, risque de développement d'une dépendance aux benzodiazépines :

  « Le risque… c'est déjà pris de manière associée d'ailleurs, avec des usages problématiques aussi. On peut avoir des réticences à mettre ça en place, car pour une personne qui est en précarité, en difficulté sur tous les plans, on se dit que ça va vite prendre [en termes d'addiction] avec les benzos… » (Médecin addictologue)

- La possibilité d'inscrire dans le soin des jeunes consommateurs de prégabaline à partir de cette proposition de prescription de benzodiazépines ne fait pas non plus consensus :

  « Je vous avoue que la première proposition que je fais quand ça m'arrive d'en avoir et que je suis en lien avec l'ASE, c'est « on ne prescrit pas, tu mets du Valium® ». Car c'est notre fonction de faire ça. Sauf que parfois, on a quand même des jeunes qui ne veulent pas arrêter ! Et je crois qu'ils sont prêts à entendre un discours de réduction mais pas d'arrêt. » (Médecin addictologue)

[31] Roquefort et Sudérie, G. (2021). Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse en 2020, https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/toul20.pdf .

[32] Le protocole peut être consulté sur le site du réseau régional Occitanie des professionnels de l'addictologie, 2PAO, https://2pao.fr/wp-content/uploads/2022/12/Pregabaline-Nimes-protocole-pregabaline-umcra.pdf

Enfin, des **médecins** exerçant dans différents cadres (structure du champ de l'addictologie ou non) à Toulouse et à Perpignan **prescrivent de la prégabaline** dans les limites de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) – soit 600 mg par jour – à des usagers évalués « mésuseurs » **dans le but de créer une relation de soin** :

> *« Je n'ai pas dit que je ne prescrivais pas ! J'ai dit que je ne prescrivais pas à tort et à travers, ce qui est un peu différent. La prégabaline, il faut pas forcément arrêter comme ça les prescripteurs du jour au lendemain, et le "non" formel, c'est compliqué. Il faut toujours obtenir l'adhésion du patient. Donc dans un premier temps, ça peut effectivement être un renouvellement d'ordonnance qui va permettre d'accéder à une prise en charge… Après, encore une fois, je vais vous faire la même réponse que tout à l'heure sur je ne sais plus quoi, mais ce n'est pas une prise en charge « produit-produit ». Le produit, ça va être le technicien, le médecin qui va gérer ça, et après, le reste, on va essayer de travailler autour. Pour quelle raison prend-il de la prégabaline ? Est-ce que c'est un problème avec ses émotions ? Alors on va essayer de l'envoyer vers un psychologue et compagnie. Ou alors c'est la douleur et on va prendre d'autres voies d'accès. »* (Médecin)

Les bilans des parcours de sevrage et des prescriptions accompagnés par l'addictologie sont parfois positifs, parfois mitigés. Une structure sociale toulousaine a rapporté que les sevrages organisés avec du Valium® ne tenaient pas dans la durée, ce dernier n'ayant pas l'effet euphorisant de la prégabaline. Une médecin lyonnaise, invitée à venir échanger avec les professionnels en addictologie du réseau régional 2PAO[33], qui a mis en place un protocole de prescription et de délivrance de gabapentine (dont le nom commercial est le Neurontin®) en pharmacie ou par un éducateur, rapporte que les conditions du protocole ne sont pas acceptées par certains jeunes mais que pour d'autres, il y a une diminution importante des consommations, de 1 500 mg/jour à 400 mg/jour.

La prescription du médicament peut aider à construire une relation sur d'autres objets d'accompagnement, pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie :

> Médecin de CSAPA : *J'ai une personne, là, qui vient… c'était le point de départ de la prise en charge, d'ailleurs. Et la prise en charge s'est diversifiée, car elle est suivie par l'assistante sociale, elle l'a aussi été longtemps au niveau psychologique…*
> Assistante sociale : *Et pour le coup, elle disait que c'était compliqué de venir, mais que le fait qu'il y ait la prescription, c'est plus facile de venir… En fait, ça l'oblige à venir… et du coup, on essaie de coller à autre chose… En fait, on arrive à la voir suffisamment pour accrocher au reste. On tâtonnait un peu et c'est maintenant qu'on a pu se mettre d'accord pour la voir en même temps, sinon elle venait pas [aux rendez-vous avec l'assistante sociale]. Elle me demandait que ça se mette en place sur ces temps-là pour que ça l'oblige à venir. Elle avait besoin de me voir aussi, mais le fait de me voir seulement moi lui suffisait pas, donc venir pour le traitement lui permet de me voir aussi.*
> [Qu'est-ce qui l'intéressait de travailler sur le volet social ?]
> Assistante sociale : *C'est une personne qui n'a pas de papiers… »*

Pour les jeunes enclins à échanger avec des professionnels, la **prescription** peut être une **alternative aux pratiques d'auto-substitution** mises en place par certains usagers. Frank, qui est suivi depuis l'année dernière dans le travail d'ethnographie mené pour TREND, raconte comment lui et d'autres s'engagent dans le sevrage en dehors d'une relation avec un médecin, en utilisant benzodiazépines et/ou alcool :

> Enquêtrice : Et donc c'est à partir de ça [hospitalisation suite à une consommation plus importante de Lyrica® qui a généré une perte de conscience] que tu as dit…
> *J'ai dit « j'arrête tous les cachets ».*
> Enquêtrice : Tu as arrêté radicalement ?
> *Tout.*

[33] Le compte-rendu de cette rencontre du 22 novembre 2022 peut être consulté ici : https://2pao.fr/wp-content/uploads/2023/01/CR_Pregabaline_2PAO_22_11_2022-1.pdf

Enquêtrice : Donc tout… c'était quoi ?
Le Lyrica®, l'ecsta… […]
Enquêtrice : Il me semble qu'on avait parlé du Lyrica® où tu me disais que quand on arrêtait, ça pouvait être un peu douloureux…
Ah oui, c'est pas… mais quand j'ai arrêté, j'ai commencé l'alcool direct pour pas avoir ça, justement. Parce que le Lyrica®, quand tu arrêtes, ça fait comme si tu voulais arrêter l'alcool ou l'héroïne. Malade, il te met, le cachet. À en vomir, la diarrhée, tout comme un fou. Et si tu prends pas un produit pour combler… je sais pas comment expliquer ça mais…
Enquêtrice : Oui, pour remplacer
Il y en a qui prennent du Valium®, par exemple. Moi, je prends pas ça. J'ai pris l'alcool.
Enquêtrice : Il y en a qui prennent de l'alcool quand ils arrêtent le Lyrica®.
Oui parce que sinon, tu deviens fou.
Enquêtrice : Donc tu as compensé par l'alcool. Et ta conso d'alcool, actuellement, elle est à combien ? Ta consommation quotidienne ?
70 centilitres de vodka. Une bouteille.
Enquêtrice : Tous les jours depuis novembre ?
Tous les jours depuis novembre.
Enquêtrice : Donc vodka, des fois whisky ?
Vodka, whisky… l'alcool fort.
Enquêtrice : Et tu consommes quand ? À partir de quand dans la journée, en fréquence ?
En général, quand j'ai rien à faire, 14-15 heures, comme ça je commence. Jusqu'à des trois heures, deux heures, une heure, minuit.
Enquêtrice : Et ensuite ? Avec le shit ?
Oui. Mais le shit, c'est tout le temps, c'est H24, et… à part quand je dors. »

À l'initiative d'un médecin toulousain exerçant en centre de santé communautaire a émergé un groupe de travail destiné à construire une politique commune de prescription encadrée. L'objectif est d'évaluer les protocoles mis en place quand ils existent pour améliorer les prises en charge des usagers dépendants. Ce groupe de travail est animé par le réseau régional des professionnels de l'addictologie, la Plateforme professionnelle addiction Occitanie (2PAO). Des professionnels issus de structures variées, intervenant dans l'ensemble de la région y participent : centre de santé, CSAPA, service d'addictologie hospitalier, CEIP, service d'Aide sociale à l'enfance, Agence régionale de santé. Le CREAI-ORS y participe dans le cadre de TREND et s'est proposé d'aider à structurer une observation des effets de la mise en œuvre d'un éventuel protocole.

Diffusion des usages de cocaïne et de crack et des dommages associés

Pour l'année 2022, deux phénomènes déjà décrits les années précédentes caractérisent à nouveau le recueil des données :

- des *quiproquos* quant au terme de « crack », produit dont le lien avec la cocaïne n'est pas toujours connu des usagers ou qui, parfois, renvoie dans leurs représentations à un mode préparation spécifique du produit (le basage au bicarbonate de soude par exemple).
- une diffusion perçue par les intervenants des usages de cocaïne et de crack, avec une population concernée perçue comme plus variée, sur les plans de l'âge et des conditions socioéconomiques.

Dans le paragraphe suivant, serons croisées quelques données quantitatives et qualitatives qui éclairent sur les évolutions des usages de ces produits dans la région et les files actives des CAARUD.

Évolutions des usages de cocaïne et de crack

Les investigations menées en région montrent que la part d'usagers consommant du crack augmente dans les files actives de l'ensemble des CSAPA et CAARUD de la région selon les observations qualitatives recueillies au cours de nos entretiens collectifs. Par exemple, au CAARUD Axess, à Montpellier la part d'usagers déclarant consommer du crack dans la file active a doublé en 4 ans, elle est passée de 17 % en 2018 à 36 % environ en 2022[34]. Autre élément, l'augmentation de la distribution de matériel de Réduction des risques et des dommages destiné à l'usage de crack. À l'échelle de la région, entre 2017 et 2021, en CAARUD, une augmentation de la distribution de tous les matériaux qui peuvent être utilisés pour inhaler du crack est notée : kits, doseurs, embouts… (cf. tableau ci-dessous).

> *« On était régulièrement en difficulté en termes de quantité de matériel, on n'a fait qu'augmenter nos commandes. »* (CAARUD toulousain)
> *« L'an dernier* [2021]*, on en avait distribué 3 000* [kits base] *donc effectivement, il y a une augmentation d'année en année. Donc là, on était à 3 000 kits base l'année dernière. Et là, au 31 octobre* [2022]*, on en était à 3 000, ce qui veut dire qu'on va terminer à 3 600, 3 700. »* (CAARUD montpelliérain)

Tableau 3 - Matériel de réduction des risques et des dommages distribués par les CAARUD d'Occitanie en 2017, 2018, 2019 et 2020

Matériel pour inhalation de crack	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de structures	**n=18**	**n=18**	**n=18**	**n=18**	**n=16**
Doseurs	15 409	22 108	21 326	31 244	60 160
Embouts	22 125	26 551	19 502	23 323	26 178
Autre matériel pour usage de crack	25 350	41 394	**60 087**	**76 863**	**96 188**

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 à 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie[35]

Cette augmentation est constatée alors que deux CAARUD sur dix-huit n'ont pas communiqué leurs données d'activité pour l'année 2021. De plus, tous les CAARUD rencontrés pour le recueil de données TREND (structures de Toulouse, Montpellier et Perpignan) rapportent *a minima* des pratiques de veille sur la quantité de matériel distribué, voire des pratiques visant à limiter la distribution de matériel.

> *« On n'a pas de quotas. […] on essaie quand même de voir, si elle demande une grande quantité, est-ce qu'il s'agit de quelqu'un qui vient une fois par mois ou tous les deux mois et qui stockerait, ou si c'est quelqu'un qui nous dit qu'il en donne à ses amis et alors vient prendre pour les autres, ou si c'est juste qu'il en prend beaucoup car il s'en sert à usage unique et alors, dans ce cas, on lui rappelle qu'il peut les nettoyer. C'est un matériel qui a quand même un coût, on essaie de rester vigilants et de pas en donner sans limite tout le temps à quelqu'un. »* (CAARUD perpignanais)
> *« - A l'origine, en début et milieu d'année, on distribue deux kits base par personne […]. On était à quatre, cinq grilles au début et là, on est plus à deux, trois… […]*
> *- On avait été chercher pour voir si les gars les jetaient, s'ils s'en servaient en usage unique, etc. Ils en cassent un petit peu mais la plupart les réutilisent et c'est seulement quand elle est toute noire et que ça ne disparaît pas même en grattant qu'ils basculent sur une autre pipe. C'est ce qu'on avait un peu repéré. Donc en plus, ce n'était même pas une mauvaise utilisation de l'outil. Après, je voyais surtout du crack, on va dire de la cocaïne basée, ici. »* (CAARUD montpelliérain)

Plusieurs hypothèses que des données étayent peuvent être posées pour expliquer la hausse de distribution du matériel :

[34] Groupe SOS (2022). *Rapport Caarud Axess et antenne méthadone*, Rapport d'activité à paraitre.
[35] Astorg, M. (2021). CAARUD en Occitanie. Bilan d'activité 2019, CREAI ORS Occitanie et Astorg, M. (2023). CAARUD en Occitanie. Bilan d'activité 2021, CREAI ORS Occitanie.

- une **intensification de la pratique** chez les **usagers déjà consommateurs** (augmentation de la fréquence des prises), expliquée par la forte dépendance qu'entraîne la consommation de crack et la compulsion des usages décrite par les usagers ;
- une **diffusion de l'usage du matériel d'inhalation.** En effet, si certains usagers consomment du crack à l'aide d'un matériel de Réduction des risques et des dommages, d'autres utilisent un matériel « artisanal », soit parce qu'ils n'ont pas de contacts avec les CAARUD, soit car ils préfèrent se confectionner leur propre matériel. Cette diffusion du recours au matériel pourrait être favorisée par le développement des actions hors établissement initié par les CAARUD à partir de l'épidémie de Covid-19. Par exemple, on note qu'en 2021, la part des personnes rencontrées dans la rue (20 %) est deux fois plus élevée qu'en 2018 (10 %)[36] ;
- une **diffusion plus importante de l'usage de crack** (plus de consommateurs de crack)[37]. Dans ce sens, les professionnels de CAARUD relèvent à la fois une diversification des profils d'usagers, notamment sur le plan des conditions socioéconomiques, et des transitions de l'injection de cocaïne à l'inhalation de crack, soit complets, soit partiels (alternance entre injection et inhalation). Ainsi, si la distribution de matériel d'inhalation augmente, celle de seringues a plutôt tendance à diminuer (1 598 690 en 2018 contre 1 450 187 en 2021)[38]. Les alternances entre injection et inhalation se font parfois lorsque les personnes ont trop de dommages veineux, et qu'elles doivent réduire leur pratique d'injection, mais parfois l'injection peut être utilisée pour diminuer la fréquence des prises de crack :

  « En fait, je fais les deux. Je fume souvent en premier et après j'injecte, car la fume, ça me donne envie de consommer, consommer, donc pour éviter de consommer, je me fais une injection pour couper un peu l'envie rapide de reconsommer. » (Usager, âgé d'environ 20 ans)

Au-delà de la distribution de matériel, les CAARUD mettent aussi en place des actions pour favoriser le basage au bicarbonate de soude plutôt qu'à l'ammoniaque[39] en couplant la délivrance de kits d'inhalation avec celle de sachets de bicarbonate, ou encore en procédant à des démonstrations du processus au bicarbonate en remplaçant la cocaïne par de la procaïne lors d'ateliers. Toutefois, les effets de ces interventions sur l'appropriation de la pratique par les usagers ne font pas consensus parmi les CAARUD. Certains perçoivent une augmentation du nombre d'usagers basant la cocaïne avec du bicarbonate de soude et d'autres pas.

Cette diffusion des usages de cocaïne et de crack est à mettre en lien avec les évolutions concernant l'offre de cocaïne.

Évolutions dans l'offre de cocaïne et de crack en 2022

Les rapports locaux des sites TREND concluent depuis plusieurs années à la **disponibilité de la cocaïne, qui est un phénomène national**[40]. Les analyses réalisées sur les produits saisis sur l'ensemble du territoire français montrent par ailleurs que les concentrations moyennes dans les saisies inférieures à 10 grammes ont beaucoup augmenté, de 27 % de pureté en 2011 à 63 % en 2018[41].

---

[36] Astorg, M. (2023). CAARUD en Occitanie. Bilan d'activité 2021, CREAI ORS Occitanie.

[37] Roquefort, A., Yeghicheyan, J. et Sudérie, G. (2022). Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse, Montpellier et de Perpignan en 2021, https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/toul21.pdf.

[38] Astorg, M. (2023). CAARUD en Occitanie. Bilan d'activité 2021, CREAI ORS Occitanie.

[39] Ce conseil de réduction des risques et des dommages vise à diminuer les risques respiratoires et d'accidents domestiques.

[40] Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Gérome, C., Martinez, M., Milhet, M., Detrez, V. et Adès, J.-E. (2020). 1999-2019 : les mutations des usages et de l'offre de drogues en France, Paris, OFDT.

[41] OFDT (2020). *De l'épidémie d'héroïne à la crise du Covid : retour sur 20 ans d'observation des drogues illicites au travers du dispositif TREND de l'OFDT*, https://www.ofdt.fr/publications-exterieures-et-evenements/matinale-ofdt-dispositif-trend-20-ans-dobservations-30-septembre-2020/

En 2022, l'accessibilité se renforce dans l'ensemble de la région. Elle se manifeste par une **diminution des prix au gramme** constatée par des usagers rencontrés dans les espaces festif et ceux de la marginalité urbaine dans les trois villes de la région où le dispositif TREND est implanté :

> *« Alors la "C" des prix à 80 [euros] j'en vois plus. 50 jusqu'à 70 […]. J'imagine plus la cocaïne à 80, pour moi c'est soixante, 70 maxi. Les prix ont fortement baissé et la qualité est bien […]. Et c'est très, très bonne qualité et tu as des prix plus élevés. Pour la qualité, ce n'est pas super-cher et en grosse quantité, le prix baisse rapidement. Tu prends dix grammes, tu l'as à 40 euros. »* (Usager régulier en espace festif de 35 ans)

Un deuxième fait notable est la diminution des quantités proposées à la vente. De la cocaïne en poudre peut être achetée en plus petite quantité (demi-gramme ou moins correspondant à des unités à « 20 euros ») à Perpignan et à Montpellier. Un seul point de vente fixe propose une offre de 10 euros de manière pérenne à Perpignan. Selon une ancienne usagère injectrice d'une quarantaine d'années, cela est apparu « en sortie de covid », alors qu'auparavant il était difficile de trouver des « 20 euros ». D'après les entretiens réalisés avec des usagers du CAARUD Axess à Montpellier, des achats à 20 euros et à 10 euros sont également possibles de manière régulière. Une offre à 10 euros semble moins accessible à Toulouse. Pour un consommateur quotidien d'une cinquantaine d'années vivant à la rue les « *10 balles sont apparus mais n'ont pas tenu* ».

Enfin, si des signaux de vente de crack ont été enregistrés à Perpignan et à Toulouse au cours de l'année, **l'absence de marché structuré de crack** cette année comme les précédentes **est confirmée** (voir la partie sur les trafics).

Deux collectes SINTES de cocaïne, réalisées en 2022 pour la coordination Midi-Pyrénées, correspondent à des produits fortement dosés. Pour la première, dite « cocaïne lavée », vendue au prix de 140 euros le gramme, l'analyse SINTES a révélé une teneur de 99,7 %. La deuxième, dosée à 78 % et vendue à 60 euros le gramme a causé des effets indésirables chez un usager habitué du produit : « *mâchoire crispée, effet de descente, idées noires* ».

Qualité de la cocaïne et perception par les usagers

Les usagers mettent en avant différents critères pour évaluer la qualité de la cocaïne.

- L'**aspect** :

  > *« Sur le principe une coke de bonne qualité ça va être des cailloux, et plus c'est de la poudre moins c'est de la qualité, en principe. »* (Usager consommateur quotidien d'une vingtaine d'années)
  > *« Il y a aussi une histoire de texture. Si c'est de l'écaille [forme de cocaïne vendue plus chère] en général, elle est un peu irisée. »* (Usagère d'une vingtaine d'années)

- L'**odeur** / le **goût** :

  > *« Le goût de kérosène qui te vient dans la bouche quand t'as envoyé ta pompe [juste après l'injection]. »* (Usagère injectrice de cocaïne d'une quarantaine d'années)
  > *« Il faut qu'elle ait un peu l'odeur de marqueur mais pas trop car c'est aussi possible qu'elle ait été stockée à côté de marqueurs pour qu'elle en prenne l'odeur. »* (Usagère de 25 ans avec une expérience de revente de cocaïne)

- L'ampleur de la **sensation d'anesthésie** ressentie à la prise du produit :

  > *« Je n'aime pas la végé, mais celle avec kérosène, la vraie. Pour moi ils ont changé les méthodes de fabrication et maintenant je suis à la recherche d'un rêve perdu. Avant, quand je ratais la veine et qu'une goutte arrivait dehors, tout mon bras était anesthésié. Maintenant, c'est juste une partie. »* (Usager injecteur de cocaïne quotidien d'une cinquantaine d'années)

Dans le même sens, un autre usager a rapporté que dans les années 1980, la cocaïne était meilleure car toute la langue était anesthésiée.

L'évaluation de la qualité de la cocaïne semble donc liée, entre autres facteurs, à l'ancienneté d'usage du produit. Certains consommateurs rencontrés en CAARUD, d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années, consommant quotidiennement de la cocaïne, se plaignent de la mauvaise qualité de la cocaïne d'aujourd'hui, car la fréquence d'usage ne leur permet plus de ressentir la puissance du produit :

> *« Et même des usagers très anciens, on leur dit « ça fait vingt ans que tu consommes de la coke et là, tu as rencontré une vraie coke ». Et ils ne connaissent pas les signes d'une coke fortement dosée. »* (Groupe focal CAARUD, Montpellier)

Leurs remarques par rapport au moindre effet d'anesthésie autour du site de prise sont probablement liées à la diminution de la présence de produits de coupe dans les cocaïnes en circulation, parmi lesquels la lidocaïne, un anesthésique local.

Plaisirs et dépendance liés aux usages de cocaïne et de crack

Le plaisir lié aux usages de cocaïne et de cocaïne basée ressort des données. Les professionnels font par exemple part du retour à l'injection de cocaïne chlorydrate d'anciens héroïnomanes substitués, qui retrouvent avec l'injection de cocaïne des sensations qu'ils ne trouvent plus avec l'héroïne (Groupe focal CAARUD).

Basile, consommateur quotidien de cocaïne basée âgé d'une vingtaine d'années décrit le plaisir qu'il prend avec le produit :

> *« Le shoot de crack c'est la sensation que tu as au moment où tu recraches la fumée elle est indescriptible, c'est très puissant, je le comparerais à un orgasme. Ce sentiment de bien-être absolu de légèreté totale. […] Moi j'adore la coke parce que y'a vraiment ce truc, t'es vraiment posé t'as plus aucune angoisse, y'a plus rien qui te prend la tête. Les mots c'est tellement limitant par rapport au monde que t'explores. T'es dans un nuage de coton. Par exemple quand je fume un petit peu de crack, je le fume je garde la fumée dans les poumons, rien que de t'en parler ça me donne envie de fou, et tu sens la montée quand tu gardes la fumée à l'intérieur de tes poumons, et là quand tu souffles t'as un sentiment de bien-être total, tu te sens léger, tu te sens bien, par exemple moi j'essaie de rapper, quand je crache la fumée direct j'ai envie d'improviser, j'écris un peu des vers, tu te mets à parler énormément avec tes potes, t'es trop bien, content t'es trop gentil. »*

Le plaisir lié à l'inhalation de crack est très fort, mais très éphémère et vite remplacé par le *craving* :

> *« Moi quand je fume le crack et 15 min après, je te dis j'ai envie je cherche des trucs blancs par terre et tout. En soi je suis encore défoncé, c'est juste que je n'arrive pas à me poser et à apprécier la défonce qu'il me reste parce que ça a commencé à redescendre et du coup y'a cette envie forte qui… T'as les palpitations, t'as vraiment envie comme si t'es déshydraté tu vois et quand tu vas taper ton speed ou ton crack tu bois plein d'eau. Ça t'appelle, ça te rappelle tout le temps et à moment donné il faut beaucoup de force mentale pour dire bon maintenant j'arrête. Et je n'en ai aucune. »* (Basile, usager)

Des usagers utilisent donc des techniques pour tenter de prolonger le plaisir(qui peuvent s'appliquer à d'autres produits qu'à la cocaïne et/ou au crack) :

- en **fractionnant** les **doses** prises :

> *« Disons qu'avant je faisais beaucoup de gros pipeaux [utiliser en une fois une dose de crack jugée importante] mais je me suis rendu compte que ça sert un peu à rien c'est du gaspillage,*

parce que c'est beaucoup plus rentable de faire des petits pipeaux et d'espacer les prises parce que ça dure plus longtemps. Mais à force d'en prendre j'ai quand même une certaine accoutumance. Un 20 euros c'est 0,3 je pourrais le fumer d'un coup. Une session crack ça dure une heure max. Le 20 balles je pourrais le fumer en 15 minutes y'a plus rien. Mais je le fais durer sur une heure. Je dirais que je me fais 4-5 pipes, sur une petite heure, mais quand j'ai fini la pipe des fois il en reste un peu, donc je refume et après y'a les résidus. Je fais 5 pipes mais je fais fumer 10-15 fois dessus. » (Usager quotidien d'une vingtaine d'années)

- en **aspirant le sang dans la seringue et en le réinjectant** dans la veine, ceci plusieurs fois d'affilée :

  « c'est quand [pendant l'injection] tu reprends le sang, tu remets, tu reprends, tu remets, c'est psychologique on espère que ça prolonge la montée on voit le sang passer, repasser ; [surtout sur le dernier shoot quand il n'y aurait plus de produit après] jusqu'à ce que veine "claque" et tu changes de seringue parce que ça pète l'aiguille et jusqu'à ce qu'il y ait un bleu ». (Usagères injectrices d'une quarantaine d'années)

Cette pratique rappelle le principe des « *tirettes* », conseil en réduction des risques qui permet d'aspirer un peu de sang avant l'injection afin de vérifier que l'aiguille est bien placée dans la veine et pas à côté. Mais ici la pratique se fait pendant l'injection et se trouve réappropriée pour tenter d'en prolonger le plaisir. Les veines des usagères citées précédemment qui continuent de s'injecter avec cette méthode sont abîmées. L'une d'elle ayant cessé les injections montre comment les siennes « *sont bien revenues.* »

Concernant les modes de prise, certains vont utiliser l'injection de cocaïne pour espacer les consommations de crack :

« Moi, c'est cocaïne, principalement.
Enquêtrice : Cocaïne comment ?
Fumée et injectée.
Enquêtrice : Et ça, c'est ton produit du moment ?
Oui. Là, je consomme pas mal, quasiment tous les jours.
Enquêtrice : Et combien par jour ?
De 1,5 à 3 grammes par jour.
Enquêtrice : Et ça représente combien de prises par jour, selon la quantité ?
Entre une dizaine et une trentaine, on va dire.
Enquêtrice : Et comment tu fais pour choisir entre injection et fume ? Quelles sont les raisons ?
En fait, je fais les deux. Je fume souvent en premier et après, j'injecte car la fume, ça me donne envie de consommer, consommer, donc pour éviter de consommer, je me fais une injection pour couper un peu l'envie rapide de reconsommer. » (Usager d'une vingtaine d'années)

Dommages sanitaires et sociaux liés aux usages de cocaïne et de crack

Selon les données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)[42], des indices des difficultés que peuvent poser l'usage de cocaïne sont :

- l'augmentation en Occitanie du nombre de patients pris en charge en Médecine-chirurgie-obstétrique entre 2016 et 2018 avec un diagnostic principal de troubles addictifs liés à l'usage de cocaïne (en deuxième position derrière l'augmentation des prises en charge pour le tabac) ;

[42] L'exploitation de ces données a été réalisée par le CREAI-ORS Occitanie et citée une première fois dans : Yeghicheyan, J., Roquefort, A. et Sudérie, G. (2022). Tendances récentes et nouvelles drogues. État des lieux des usages en 2021, sites de Montpellier et de Perpignan.

- l'augmentation en Occitanie du nombre de patients pris en charge en psychiatrie avec un diagnostic principal de troubles addictifs liés à l'usage de cocaïne, qui est l'augmentation la plus forte.

Des dommages sanitaires variés émergent du recueil des données : amaigrissement, dents qui se brisent, décompensations psychiques, etc. Des surdoses sont aussi évoquées, notamment chez des usagers-revendeurs :

> *« Moi, c'est cocaïne, principalement. Là, je suis allé aux urgences la dernière fois car j'ai consommé treize grammes de coke à moi tout seul.*
> Enquêtrice : Dans une journée ?
> *Dans une soirée. Une nuit, en fait. Ça a donné que la dernière injection m'a fait vriller. Je sentais plus mon côté gauche. On aurait dit un petit début d'AVC donc j'ai été amené aux urgences. Mon pote a appelé les urgences et voilà, j'y ai passé la nuit. Ils ont fait un bilan cardiaque, ça allait, donc j'ai eu de la chance.*
> Enquêtrice : Ils t'ont dit quoi ? Ils te donnent des choses pour un peu évacuer ? Comment ils gèrent ça ?
> *Ils m'ont fait… je sais même pas ce qu'ils mettent comme produit. Je crois que ça purge un peu le sang. Ils m'ont mis un cathéter avec un produit dedans. Je saurais pas te dire quoi. J'ai beaucoup dormi car j'avais pas dormi depuis dix jours, en plus. J'ai dormi 24 heures à l'hôpital et le lendemain, ils m'ont laissé partir. Ils ont galéré pour me piquer, d'ailleurs. Ils ont pas pu me piquer sur le bras, ils m'ont piqué au pied. Je vendais. J'avais une grosse quantité.*
> Enquêtrice : C'était [la cocaïne] dispo.
> *Voilà. J'avais ça devant mes yeux et tu consommes, tu consommes, tu consommes, et tu vois pas ta propre consommation.*
> Enquêtrice : Tu n'arrives pas à poser la limite. Et qu'est-ce que tu te dis maintenant que c'est passé, ça ?
> *Plus jamais autant.*
> Enquêtrice : Est-ce que tu en as eu autant de dispo sous les yeux, depuis ?
> *Non. Après, j'ai arrêté de vendre, j'ai arrêté mes conneries. »* (Jeune homme d'une vingtaine d'années, consommateur de stimulants, alcool et opioïdes)

> *« Un de nos accueillis a fait cinq jours de coma. Suite à une trop forte consommation [de cocaïne].*
> *Forte chaleur, forte consommation d'alcool.*
> *Il consommait jusqu'à quatre à cinq grammes par jour. De lui-même parce qu'il dealait énormément donc il s'en achetait énormément et en consommait énormément de ses propres réserves, et il a fait plusieurs jours sans dormir, à fumer plusieurs fois par jour, et ça s'est terminé en arrêt cardio-respiratoire. Il a été amené aux urgences et cinq jours de coma. »* (Groupe focal CAARUD)

Des hypothèses de décès liés à des surdoses sont avancées par des intervenants de différentes structures. L'observation des décès liés aux usages reste néanmoins très parcellaire car des bilans manquent souvent pour attester d'un surdosage, et lier le décès aux consommations.

C'est aussi la dégradation de la situation socio-économique qui est évoquée par les usagers eux-mêmes : difficultés à se maintenir dans un emploi liées aux descentes et aux envies de consommer, perte de logement car les loyers ne sont plus payés, difficultés relationnelles liées aux effets du produit (« parano », « violences », « énervement »), etc. La boucle entre consommation et recherche d'argent pour financer celle-ci occupe le quotidien et réduit progressivement les autres investissements :

> *« Aujourd'hui ils consomment tous de la cocaïne, ils font la manche et dès qu'ils ont 30 euros ils vont en acheter puis ils reviennent et refont 30 € et ils repartent. Certains peuvent passer 300-400 € par jour. Avec l'héroïne ça pouvait pas arriver. Ça te pose, tu t'endors, tu piques du nez pendant 8 heures... »* (Entretien avec un usager d'une quarantaine d'années, qui tient quotidiennement un point de manche, consommant MSO, alcool, mais n'appréciant pas la cocaïne, Toulouse)

« Je prends de la cocaïne que par le nez, ça me fait du bien. 10 balles tous les 3 à 4 jours. Certains font que des allers-retours [entre achats et consommations] dans la journée mais moi je veux faire autre chose de ma vie. » (Usager occasionnel, sous TSO, 30 ans, Perpignan)
« La coke, tu tapes, tu tapes, tu tapes. T'as toujours envie de fumer. Les gens cherchent par terre un bout de caillou. Si j'ai de la thune je fume 2-3 grammes. » (Usager d'une cinquantaine d'années hébergé contre un loyer informel chez une connaissance, Montpellier)

Depuis peu, cet homme fait la manche, d'abord avec le visage caché, puis vient de commencer à montrer son visage, il avait honte et peur d'être reconnu. Il fait 10 euros de manche et achète immédiatement.

Les préoccupations autour des usages de cocaïne de la part d'intervenants sociaux et/ou médico-sociaux ont été plus aigües dans deux espaces :

- Un squat toulousain insalubre occupé par des personnes migrantes. L'enfermement lié à la précarité du droit au séjour a pu favoriser la diffusion d'usages de crack au sein du lieu. En retour, les usages ont contribué à renforcer la précarité des conditions de vie des personnes avec des difficultés d'organisation de la vie collective, de gestion de l'espace de vie et le retrait d'interventions d'associations pour des motifs de sécurité. Dans cet espace venaient également consommer périodiquement des personnes n'habitant pas le squat.
- Un quartier précaire de la ville de Perpignan dans lequel se répartissent points de deal, points de manche, de couchage et d'injection de cocaïne dans l'espace public. Ont pu être repérées par la maraude du CAARUD Ascode du partage et de la réutilisation de seringues et du matériel usagé au sol. Comme ces usagers ne se déplaçaient par au CAARUD, l'association a développé avec le soutien de l'Agence régionale de santé une intervention sous forme d'aller-vers.

Accompagnement d'usagers de produits psychoactifs vers l'hébergement

Des difficultés d'accès à l'hébergement toujours prégnantes

En 2022, les difficultés d'accès à l'hébergement, déjà évoquées dans les rapports antérieurs, continuent d'être observées. En premier lieu, **l'offre d'hébergement est inférieure à la demande**. Si la politique du « logement d'abord » prévoyait la réduction du secteur de l'hébergement au profit de plus d'accès directs au logement, il s'avère que dans les grandes villes, les tensions du marché de la location limitent les passages de l'hébergement au logement et, *a fortiori*, de la rue au logement. Le secteur de l'hébergement d'urgence continue donc à s'organiser au coup par coup, ce qui crée des inquiétudes chez les personnes accueillies. Par exemple, a été annoncée à Toulouse au moins de juin la fermeture de places, qui a finalement été abandonnée, créées pour lutter contre la diffusion du Covid-19 et pour la période hivernale précédente.

Les **difficultés d'accès à l'hébergement peuvent être renforcées pour les personnes usagères** de produits psychoactifs pour plusieurs raisons :

- des décalages entre caractéristiques socio-biographiques des personnes usagères de drogues et offre d'hébergement disponible : par exemple, à Toulouse, il est particulièrement difficile d'avoir accès à une place d'hébergement pour des hommes célibataires, qui constituent une proportion importante des personnes fréquentant les CAARUD ;
- des décalages entre normes d'accueil en hébergement et modes de vie de personnes usagères de produits psychoactifs. Par exemple, les horaires de fonctionnement en place dans certaines structures (fermeture en journée, horaire maximum de retour) s'accommodent mal au rythme

de vie des personnes. L'accueil des chiens est exceptionnel, alors que le rôle intégrateur de ces animaux dans le monde de la rue est documenté[43]. Aussi, les places disponibles s'adressent à des individus isolés ou à des familles (couple et couple avec enfants) mais pas des groupes de pairs. Ces décalages peuvent produire soit de l'éviction de personnes usagères à l'initiative des structures d'hébergement, soit de l'auto-exclusion de ces structures par « non-demande » d'hébergement, dans l'anticipation des compromis requis par les structures :

> *« Par exemple, là, j'ai un dossier qui a bientôt un an d'attente pour une place d'hébergement, et vraiment pas un appart… enfin, vraiment un truc basico-basique. La personne pour qui on a fait la demande, c'était le moment pour elle de faire des démarches d'insertion et entre-temps, six mois de rue et d'hébergement [chez des tiers] avec toutes les pratiques qui vont avec, ça consolide les consos et ça éloigne encore plus la personne des conditions d'admission. Elle a bien le temps de se dire, au bout de six mois, qu'elle n'a plus envie d'y aller. "Ça m'intéresse plus". Et elle n'est plus là-dedans parce que souvent, les consos augmentent. »* (Groupe focal CAARUD)

Ainsi se renforce la probabilité qu'une place soit finalement attribuée sur des critères de « biolégitimité »[44], c'est-à-dire lorsque la dégradation de la santé de la personne est telle qu'elle devient prioritaire dans l'accès à l'hébergement car un rétablissement ou une stabilisation de l'état de santé n'est plus jugée possible sans toit.

Des évolutions à poursuivre pour penser l'accompagnement des usages à partir de l'hébergement

Depuis plusieurs années, se travaillent les articulations entre acteurs de l'accueil en hébergement et de l'accompagnement des addictions, et les modifications à mettre en place dans les éléments de fonctionnement des lieux d'hébergement pour mieux accueillir les personnes dépendantes à des produits psychoactifs. Ces démarches sont notamment stimulées par des fédérations, comme le partenariat noué entre la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et la Fédération addiction (FA).

Dans les trois villes de la région dans lesquelles le dispositif TREND prend place, des structures du champ de l'addictologie interviennent dans des lieux d'hébergement. Par exemple, le CAARUD de Perpignan se déplace dans des lieux d'hébergement d'urgence et en CHRS ; à Montpellier, le CAARUD « Réduire les risques » intervient dans ce même type de structures et le CAARUD Axess mène tous les quinze jours des maraudes communes avec le Samu social de l'association l'Avitarelle et deux structures d'AHI (associations GAMMES et GESTARE) ; enfin, à Toulouse, le CSAPA Arpade, qui accompagne la maraude de son accueil de jour, intervient également dans des centres d'hébergement de la ville connus pour accueillir un grand nombre d'hommes célibataires.

Selon certaines structures de l'addictologie interrogées, pour le moment, c'est plutôt un transfert de connaissances sur les addictions et de postures professionnelles que les intervenants du champ de l'addictologie travaillent avec ceux de l'hébergement :

> *« - Alors c'est vrai que ça nous amène à rencontrer des publics un peu différents, mais je ne suis pas sûr que ça ait un impact sur la file active ici parce que je ne suis pas sûr que les gens viennent jusqu'ici.*
> *- J'en ai reçu deux ou trois […]. Mais c'est un travail différent, c'est pour ça que je continue.*

[43] Blanchard, C. (2015). Vivre à la rue. Quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée. *Sens-dessous,* 16(2), 41-50, https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2015-2-page-41.htm

[44] Gardella, E. & Arnaud (2018, février). Le sans-abrisme comme épreuve d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux. Observatoire du Samu social de Paris et Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/gardellaarnaudnonrecours_rapportobsssp_version_finale_02mars2018_v2.pdf

- Ce qu'ils entendent par ça, c'est mise à disposition de personnel sur place, l'objectif étant de rencontrer des patients, des usagers, des hébergés. Nous, on fait pas tout à fait ça. On passe d'abord par le personnel, par un accompagnement du personnel. On les considère moins comme des personnes qu'on accompagne que comme des personnes avec qui on travaille les problématiques d'addiction dans l'hébergement, sachant qu'ils sont plutôt sur l'hébergement et nous, plutôt sur l'addiction, et on essaie de faire un partenariat. Ça ne nous empêche pas de rencontrer des patients, des hébergés, mais on rencontre d'abord ce personnel qui accompagne au quotidien. La richesse de l'hébergement, c'est de pouvoir être au quotidien avec cette personne. C'est un outil de travail quand même hyper-intéressant qu'on n'a pas en ambulatoire. C'est en cela qu'on veut travailler ensemble sur ces situations. »
(CSAPA Arpade)

Dans le même sens, la FAS et la Fédération addiction Occitanie ont obtenu un financement pour accompagner une dizaine de centres d'hébergement de la région sur ce thème des addictions. A priori, les structures ont plutôt fait le choix de travailler sur des produits licites comme l'alcool et le tabac, pouvant, à terme, favoriser l'accueil et l'accompagnement d'autres consommations.

Usages et usagers de drogues dans les espaces festifs

L'offre festive légale

Concurrence des soirées *warehouse* et des *open air*

En 2022, l'offre festive légale a repris sans restriction sanitaire. Toutefois, la fréquentation ne semble pas revenue au même niveau qu'avant la crise du Covid : « *Je sais que pour la fréquentation, ce n'est pas encore ça.* » (Note ethnographique Toulouse, mai 2022).

À Toulouse, les *open air* – ces événements légaux, parfois gratuits, organisés dans différents espaces de la ville et encadrés par la mairie[45] – ainsi que les soirées « *warehouse* » – ces soirées illégales organisées au sein de la ville – représentent des espaces festifs investis pouvant concurrencer les événements importants tels que les festivals :

> *« Alors il y a eu Electro Alternativ en septembre. C'est l'événement électronique de Toulouse, qui revient chaque année. Ça fait 15 ans, je crois. […] ils sont embêtés par ces open airs gratuits car la Mairie prend pas en compte le fait qu'il y a des festivals, elle propose des open airs en même temps donc les gens ne vont pas aux festivals et eux ont du mal à entrer dans leurs frais. Ils font une entrée à 30 € alors qu'à côté, il y a une warehouse. […] et ils ont fait un after auquel je ne suis pas allé car la warehouse était à 10 minutes en voiture, et à 12 €. Et eux, ils perdent leur public. »* (Organisateur de soirée festives, 30 ans, Toulouse, novembre 2022)

Les soirées *warehouse* rivalisent également avec les bars et les salles de concert qui tentent donc d'attirer du public en développant une offre techno. Néanmoins, ces lieux commerciaux cherchent à tenir à distance le public fréquentant les *free-parties* : *« Il y en a qui sont un peu plus énervés… au [nom d'un bar], des fois, tu peux faire un peu d'hard tech mais principalement techno, trance, drum'n'bass. Les sons teuf, c'est pas accepté.* » (Participant à des événements techno, 25 ans, Toulouse, avril 2022).

Des approvisionnements en amont des soirées

Autre point-clé en 2022 concernant le milieu festif légal : l'approvisionnement en drogues en amont des soirées plutôt que sur place. L'approvisionnement semble évoluer de l'achat sur le parking au profit de la livraison avant le début de la soirée. La présence de dealers sur le lieu des soirées perdure, mais les transactions semblent moins nombreuses.

> *« Ces lieux-là, en fait, quand tu y as toujours été, quand tu es sur la route à pied, tu as des gens au croisement, ils vendent plein de drogues pas forcément de bonne qualité d'ailleurs, et dans l'enceinte, il se passe du trafic, enfin ils se passent des choses. […] Et beaucoup moins de gens vont sur le parking pour acheter. Ils vont plutôt prévoir des livraisons. Ça, c'est un changement énorme. »* (Participant à des événements techno, Toulouse, mai 2022)

Warehouse : entre logiques de teuf et logiques de club

Phénomène marquant de 2022 : les soirées illégales à Toulouse se sont poursuivies et développées dans des quartiers périphériques et l'hypercentre, par exemple dans des hangars désaffectés. Un

[45] Assemat, A. (2022, 3 septembre). Toulouse. La Mairie a défini sa stratégie pour les open airs électro : voici le calendrier. *Actu Toulouse*, https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-la-mairie-a-defini-sa-strategie-pour-les-open-air-electro-voici-le-calendrier_53546306.html

ethnographe distingue les *crews* (collectifs organisateurs) issus du monde des teufs des *crews* plutôt issus du monde des clubs. Dans cette partie, il sera exclusivement questions de ces derniers et de leur public en montrant que l'organisation des soirées *warehouse* adopte certains codes de la *free party* (une temporalité étirée et une libéralité dans la consommation des drogues) tout en gardant certaines modalités de la fête en club (entrée payante selon la qualité de prestations, communication *via* les réseaux sociaux).

Une envie de liberté pour un public de club

Le Covid aurait créé une envie de fête moins contrainte. Aussi, les « *soirées* » illégales se poursuivent malgré la levée des restrictions sanitaires autorisant à retourner dans les endroits festifs légaux :

> *« Ben là, il y a plus de pass sanitaire, plus de masque, il y a quand même tout le temps, tous les weekends quasiment, des soirées illégales à Toulouse, quoi. En fait, finalement, le Covid a créé ce… ben, une motivation chez les organisateurs de soirées légales, qui vont faire des soirées illégales aussi. […] Ils appellent ça des "soirées", maintenant. Pour eux, ce n'est même plus une histoire de teuf, c'est pas une teuf : on va en soirée mais on fait ce qu'on veut. […] c'est des gens du club qui disent : ''on a un concept, être en dehors des règles, en dehors des clubs, tu peux ramener ton alcool''. »* (Organisateur d'événements techno, 29 ans, Toulouse, mai 2022)

Réseaux sociaux et entrée payante : des logiques de club

Contrairement aux *free parties*, les soirées *warehouse* sont payantes, souvent aux alentours de 10 €.

> *« Mais pour moi, il y a plus de public club quand même, qui va en warehouse. Parce que c'est un peu la mode d'aller en soirée illégale et tout, mais payante. Et ils assument de payer ce prix-là. »* (Participant, 29 ans, mai 2022, Toulouse)

Le règlement se fait *via* les technologies numériques sur des sites de prévente tels que Helloasso. C'est à la condition d'avoir payé qu'un mail sera envoyé le jour même de l'événement contenant l'adresse. Si les soirées *warehouses* prennent soin de ne divulguer l'information que quelques heures avant la soirée et recourent à un réseau d'interconnaissance comme les *free-parties*, elles mobilisent aussi fortement les réseaux sociaux, notamment Facebook et Instagram (« *ces* crews *ont un gros réseau instagram. Tout se fait par insta.* », participant, 29 ans, Toulouse, mai 2022). Le tarif d'entrée se détermine en fonction des prestations proposées : son, scénographie, bar, vestiaire voire agent de sécurité.

> *« Ils font ça en warehouse mais en mode soirée avec minibar, etc., il y a un gros truc avec les lumières. […] A 2 €, tu n'as pas de bar, tu ramènes tes boissons, t'as pas de vestiaire, t'as pas de scéno incroyable. »* (Participante, 35 ans, novembre 2022, Toulouse)

Lorsqu'un bar est mis en place, les tarifs restent moins élevés qu'en club : « *ils vendent bière et alcool fort, 2-3 €, voire 5 € l'alcool fort.* » (Usager, 28 ans, avril 2022)

Toutefois, pour certains, ces prestations n'égalent pas les savoir-faire des collectifs d'organisateurs de *free-parties*.

> *« [En teuf] le son, la qualité du son est bien meilleure. Car pour moi, les autres n'ont pas la même notion du son. […] parce que pour louer du son, ils ne savent pas. Parce qu'en club, ils ont déjà le son. »* (Participant, 35 ans, Toulouse)

Face à certains échecs, certains s'appuient alors sur le savoir-faire des organisateurs du milieu illégal, mais maintiennent une contrepartie financière.

> *« Il y en a qui vont un peu copier les autres mais n'y arrivent pas parce que le son est moins bien, parce qu'ils ont moins d'expérience… Là, en fait, ils font appel à des sound systems sonorisés, donc des gens qui ont l'habitude de faire des soirées illégales et ils font payer la soirée. »* (Participant, 29 ans, Toulouse)

Des consommations plus importantes qu'en soirée légale

L'absence de contrôle sur les consommations de drogues favoriserait des consommations plus importantes qu'en soirée légale, où le service d'ordre peut avoir pour consigne de surveiller et de dissuader des consommations.

> *« Ben finalement, le public teuf va toujours plus consommer et il y aura plus de ventes dans ces soirées-là, c'est toujours lié au milieu. Et dans les autres soirées [de type warehouse], ça va être un peu moins… ça va se rapprocher des clubs mais il y aura quand même pour moi bien plus de consommation [en soirée warehouse qu'en club] par le fait qu'on n'est pas bloqués par la sécurité et par le fait qu'on soit enfermés. »* (Participant, 28 ans, Toulouse)

Le temps long d'une soirée *warehouse* contribue également à une augmentation des consommations.

> *« Les gens sont bien plus défoncés, vraiment, clairement. (…) C'est vrai que tu consommes plus vu que tu peux consommer partout et que ça dure plus longtemps, aussi. Les soirées durent jusque sept, huit heures et après, tu restes sur le spot en fait. »* (Participant, 28 ans, Toulouse)

Une réduction des risques minimale

Face aux consommations qui peuvent être importantes, certains organisateurs prennent le soin de mettre à disposition du matériel de réduction des risques récupéré en CAARUD. Toutefois, la mise à disposition de matériel ne s'accompagne pas de discours et de conseils relatifs aux pratiques de consommation.

> *« Enfin, rien ne s'est jamais passé de grave dans ces soirées, heureusement, mais ce qui manque dans ces soirées et c'est grave, c'est la RDR. Pas d'asso présente et c'est là qu'il faudrait qu'elles soient, à Toulouse. […] Et ça, ça manque et c'est chaud car ils n'ont pas cette notion de prévention des personnes. »* (Organisateur d'événements festifs, Toulouse, novembre 2022)

La peur d'être dénoncé constitue un frein à l'implantation de dispositifs de réduction des risques dans ce type de soirée.

> *« Je pense aussi pour ces personnes-là, qui sont encore assez jeunes. Ils ont besoin d'éducation sur la drogue. Comment prendre de la drogue, comment se renseigner sur les drogues que tu prends, etc. Quelqu'un qui serait là pour apporter quelque chose. Et les gens viendraient les voir car ils ne les verraient pas comme des gens venus pour réprimer mais pour les aider. […] Mais comme c'est des soirées illégales, ils ont un peu peur, aussi. »* (Organisateur d'événements festifs, Toulouse, novembre 2022)

Le lieu : un enjeu majeur pour les soirées illégales en ville

Les hangars désaffectés, des immeubles, des ponts ou encore des rues constituent des lieux pour l'organisation de ces soirées. En 2022, les lieux des soirées *warehouse* se diversifient en comparaison avec l'année précédente :

> *« Ils se motivent à trouver des nouveaux lieux, ces groupes. Et ça, c'est vraiment intéressant, c'est vraiment ce qui change par rapport à l'année dernière. »* (Participant, 25 ans, avril 2022, Toulouse)

Néanmoins, là encore, les savoir-faire acquis dans d'autres communautés, *free-parties* ou grapheurs, supplantent ceux des *crews* des *warehouses* qui doivent s'appuyer sur elles.

> *« […] ce sont vraiment ces teufeurs qui trouvent les meilleurs endroits. Et derrière, il y a les autres crews. […] ce sont souvent les grapheurs, la communauté de grapheurs, qui vont trouver ces lieux et les envoient. »* (Organisateur d'événements, 28 ans, Toulouse)

Cette appropriation des lieux par des organisateurs de fêtes illégales entre parfois en concurrence avec des initiatives d'ouverture de squats. Jusqu'à la fin de l'année 2022, ces soirées se déroulaient sans l'intervention de la police malgré plusieurs centaines de personnes (600 à 800 contre 200 à 400 en 2021 en moyenne selon un ethnographe) :

> *« Et surtout, chaque soirée se passe bien. Il n'y a pas de police. Ça, c'est impressionnant, quand même. […] C'est fou ! Et ça rameute 600 personnes. »* (Participant, 28 ans, Toulouse, mai 2022)

« Gérer les forces de l'ordre » : un savoir-faire manquant à certains *crews*

Le jeune âge de certains organisateurs de soirée *warehouse* explique qu'ils n'ont pas acquis les savoir-faire nécessaires à la gestion des forces de l'ordre face aux risques de repérage et de saisie de matériel :

> *« Ça va être 22, 23 heures jusqu'à 8 heures. Il faut pas faire trop tard parce que sinon, tu commences à avoir les risques. […] Il y a aussi cette notion de savoir gérer la police si elle vient. Pour moi, eux, ils savent pas gérer avec la police. Ils savent pas comment faire, c'est pour ça qu'un jour, j'ai peur que ce soit un peu... La police, s'ils voient un bar clandestin, des entrées payantes, c'est le pire. Ils sont pas au courant… là, ces assos-là, qui prennent le plus de risques… c'est pas les sound-systems mais ce sont les assos dont je te parlais, elles commencent à vouloir changer de lieu, à vouloir prendre encore plus de risques qu'elles en prenaient avant. »* (Organisatrice d'événements, 32 ans)

En effet, début décembre 2022, la tenue d'une soirée illégale dans un hangar très proche d'habitations a déclenché la colère de riverains et a permis aux services d'application de la loi de repérer l'événement et d'y mettre fin[46]. Une trentaine de membres de la Compagnie départementale d'intervention (CDI), de la brigade motorisée de sécurité routière départementale et de la brigade anticriminalité (BAC) ont procédé à plusieurs verbalisations.

La création de nouveaux acteurs festifs ?

Certains *crews* ayant acquis une notoriété par l'organisation de soirées illégales en viennent à vouloir limiter les risques pénaux pour eux-mêmes et ceux liés à la saisie de matériel. Pour autant, ils ne souhaitent pas nécessairement organiser des événements au sein d'établissements commerciaux. On assiste donc peut-être à l'émergence de nouveaux acteurs de la scène festive voire à de nouvelles formes d'événements.

> *« Tous ces* crews*-là vont vers la légalité, aussi. Ils se sont fait une communauté et finalement, ils commencent à en avoir un peu marre des soirées illégales et veulent finalement un peu se rapprocher du légal avec les communautés qu'ils ont créées. […] C'est peut-être une envie… ils ont un peu l'impression de faire toujours pareil à chaque fois et ils veulent aussi peut-être… ben avec les risques qu'ils prennent, ils se disent qu'à un moment, il y aura un problème ou quoi et eux, ce qu'ils veulent, c'est arriver à faire des lieux à Toulouse qui sont un peu renommés. Et comme ils ont fondé une communauté, la communauté va suivre. »* (Organisatrice d'événements, 35 ans)

[46] https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/nouvelle-rave-party-dans-un-quartier-de-toulouse-nous-ne-voulons-pas-supporter-ca-une-fois-de-plus_55689956.html

Le phénomène des piqûres

En 2022, outre les préoccupations liées aux substances potentiellement introduites dans les verres au cours des soirées à l'insu des fêtards, c'est le phénomène de piqûres qui inquiète, particulièrement dans le milieu festif légal. Les agresseurs utiliseraient des seringues avec aiguilles pour piquer leurs victimes à des fins de soumission chimique.

D'après un article de presse début mai 2022, dix plaintes ont été déposées à Toulouse de la part de victimes sorties dans six établissements différents[47]. Selon le même type de source, début juin, le département de l'Hérault comptabilisait vingt-sept plaintes émanant de sorties en établissement, en salle de concert ou lors de festivals, sans compter celles qui ont fait suite à la fête de la musique et à la marche des fiertés de Montpellier[48]. Dans les Pyrénées-Orientales, c'est en juillet, dans le cas d'un festival, que les forces de l'ordre « enregistrent des cas » pour la première fois : « *Ce jeudi soir, trois cas de piqûres sauvages ont été enregistrés par les autorités lors de la première soirée des Déferlantes organisées à Céret.* »[49]

Aucune information croisée selon diverses sources ne permet de documenter les motifs de ces agressions, les produits éventuellement injectés. Le phénomène reste donc délicat à appréhender. Néanmoins, il produit des effets bien réels du fait des rumeurs qu'il charrie : un climat d'insécurité s'immisce dans les milieux festifs comme le rapporte le Zinc, structure de prévention à destination des jeunes à Montpellier, particulièrement chez les femmes.

Cela a notamment donné lieu à des dénonciations publiques s'inscrivant dans le cadre des autres prises de parole sur les violences faites aux femmes, comme la page Instagram « balance ton bar Toulouse »[50].

Poursuite de la diffusion des usages de kétamine

La consommation de kétamine se poursuit au sein des milieux festifs qu'il s'agisse de soirées privées, au sein de club ou lors de festivals, ou encore des soirées illégales comme les free parties. Son prix tend à baisser de 40 à 30 € le gramme. Elle concernerait aussi davantage les mineurs : « *En ce qui concerne les jeunes, 15-16 ans […] toujours autant de cannabis mais alors vraiment une [selon l'intervenant] explosion de la kétamine.* » (Groupe focal sanitaire, Montpellier)

Son usage en interaction avec la musique peut expliquer une partie de son attrait en milieu festif.

> *« Avec ce son-là [il fait écouter à travers son téléphone portable une musique de style électronique, comme des impulsions régulières et des aspirations]. Tu vois ? Elle est très glauque et… ouais, très glauque. Ça y joue énormément !*
> Enquêtrice : Ah oui, donc le son joue sur les effets ?
> *Ah oui. À fond ! à fond ! Pour monter… »* (Entretien participant de free-party 35 ans, Montpellier)
> *« La musique sous kétamine, c'est super-agréable. J'adore prendre de la ké… quand je suis en teuf, je me prends un gros rail de ké, je vais devant le son et tu rentres en transe super facilement. »* (Usager, 22 ans, Toulouse)

[47] https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/piqures-en-boite-de-nuit-de-nouveaux-cas-a-toulouse-six-etablissements-concernes_50720403.html

[48] https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/montpellier-fete-de-la-musique-marche-des-fiertes-encore-de-mysterieuses-piqures-sauvages_52052274.html

[49] https://www.lindependant.fr/2022/07/08/festival-des-deferlantes-trois-piqures-sauvages-recensees-ce-jeudi-soir-pour-la-premiere-fois-dans-la-region-de-perpignan-10422590.php

[50] https://www.instagram.com/balance_ton_bar_toulouse/?hl=fr

Parfois, des vendeurs spécialisés proposent sur les réseaux sociaux des prix variables en fonction du mode de cuisson de la kétamine. Elle est vendue plus chère lorsqu'elle est cuite au soleil, puis lorsqu'elle est cuite au bain-marie. Le prix le moins cher est proposé pour une cuisson à la poêle.

Parmi les conséquences sanitaires, les troubles urinaires sont cités par des professionnels d'un CAARUD montpelliérain (« *lithiase* » et « *coliques néphrétiques*[51] ») et par un usager.

> *« Quand y en a qui vont pisser, il y en a qui peuvent avoir des douleurs, de grosses inflammations. Ou sinon à l'estomac. Ça cristallise dans l'estomac. […] Parce que moi ça m'est, ça m'est arrivé mais rarement ouais. Si je mange pas et je consomme pas mal, t'as des douleurs vraiment à l'estomac ouais. »* (Usager, 28 ans, Toulouse)

La « 3 » : variété des molécules et des trajectoires d'usages

En fin d'année 2021, la 3-MMC a été classée comme produit stupéfiant aux Pays-Bas, où étaient hébergés des sites internet commercialisant le produit. Des modifications de l'offre avaient donc été observées en fin d'année précédente :

- Des vendeurs avaient réorienté leurs propositions de produit vers une autre cathinone, la 3-CMC ;
- Des vendeurs continuaient de vendre de la 3-MMC, en précisant dans les conditions de vente que le produit pouvait contenir de la 3-CMC ;
- Des vendeurs continuaient de proposer de la 3-MMC.

En 2022, plusieurs phénomènes sont à noter concernant la 3-MMC.

Finalement, l'appellation **« 3 » gomme les différences entre 3-MMC et 3-CMC** si bien que certains consommateurs ne sont pas informés des différences entre les deux produits.

En contextes de **chemsex**[52], l'usage de 3-MMC est recherché en raison des effets d'augmentation de l'excitation sexuelle, de désinhibition et d'endurance. Les données de 2022 indiquent différentes évolutions des usages liées aux modifications de l'offre dans ce milieu :

- Des tromperies, c'est-à-dire que des usagers ayant acheté ce qu'ils pensaient être de la 3-MMC se sont retrouvés à consommer un autre produit, causant des effets différents. Trois collectes réalisées dans le réseau SINTES Midi-Pyrénées contenaient de la 3-CMC plutôt que de la 3-CMC. Les effets ressentis sont ainsi décrits dans les questionnaires renseignés avec les personnes ayant cédé le produit : « *pas d'effet attendu sur la libido, irritation nasale ++ avec saignements et obstruction des voies nasales, difficulté à respirer, irritation toux / gorge pendant plus d'une semaine* », « *descente forte et durable* », « *brulure quasi-immédiate du nez et des sites d'injection, effet euphorisant et d'excitation mais pas pour un partenaire qui a pleuré, a eu une crise d'angoisse* ». De son côté, la coordination SINTES Languedoc-Roussillon a permis de mettre à jour deux arnaques. Les produits supposés contenir de la 3-MMC contenaient pour l'un de l'Alpha-PHIP (autre molécule de la classe des cathinones), pour l'autre de la NM-2AI (N-methyl-2-aminoindane), un anologue des amphétamines ;

[51] « La **colique néphrétique** est une douleur intense de la région lombaire et abdominale, survenant d'un seul côté. Elle est due à l'augmentation de pression dans les voies urinaires (uretères et bassinet) et dans le rein. Cette augmentation de pression résulte de la présence d'un **obstacle dans les voies urinaires**. »
https://www.ameli.fr/herault/assure/sante/urgence/pathologies/colique-nephretique-calcul-renal-urinaire

[52] Usages de produits psychoactifs d'hommes ayant des rapports avec d'autres hommes en contextes de sexualité, sur une temporalité longue, pouvant inclure des pratiques dites « hard ».

- des diminutions de consommation avec ou sans report vers d'autres produits, liées soit à des difficultés d'approvisionnement en 3-MMC, soit à des déconvenues dans des usages de « 3 » :

> *« Ils ne trouvent plus de 3-MMC, que de la 3-CMC et ça ne leur plaît pas beaucoup, ils sont pas du tout contents. […] On voit que les produits… les gens ne vont pas nécessairement chercher d'autres choses, ce sont les produits qui changent et les gens suivent le mouvement. Ça ne leur plaît pas forcément. Ils ne sont pas du tout satisfaits des produits actuels car ça brûle, c'est pas agréable, et il y a des gens qui aujourd'hui – pour le coup, c'est un effet collatéral bénéfique – sont limités dans leurs consommations car en fait, ils se brûlent les narines, ils ont un sentiment de brûlure à l'injection, ce qui gâche un peu le plaisir. Je ne sais pas si [professionnelle d'un autre service] a les mêmes retours mais aujourd'hui, des gens se questionnent et s'interrogent sur leurs consommations à cause des effets désagréables de ce qu'ils ont en ce moment. »* (Groupe focal sanitaire de Montpellier)

Ceux qui reportent peuvent s'orienter vers la cocaïne. « *On les retrouve un peu sur la coke. Ceux qui étaient consommateurs de cocaïne avant et qui ont essayé la cocaïne en plan – quand ils ont les moyens, car c'est pas le même prix »* précise un professionnel montpelliérain du champ sanitaire. D'autres consomment alors des cathinones, comme l'alpha-PVP ou l'alpha-PIHP pour lesquelles un usage « fumé » est aussi rapporté.

Lors de soirées/événements légaux généralistes, des usages chez les jeunes sont toujours observés, le plus souvent en sniff. Les effets du produit sont assimilés à ceux de la MDMA. Il s'agit d'un produit parmi d'autres dans les moments de fête, qui n'est pas nécessairement associé à un contexte sexuel. Un jeune d'une vingtaine d'années injecteur de différents produits (cocaïne, héroïne et 3-MMC) nous a rapporté « *fumer* »[53] la 3-MMC, effet qu'il a trouvé « *sympa, ça fait un petit flash : comme la MD [MDMA] ».*

En contextes de **chemsex, l'injection**, appelée « slam »[54], est **plus fréquente** (auto ou hétéro-injection). Comme les années précédentes, des risques et des dommages sanitaires liés à l'injection de ces produits sont rapportés :

> *« Un truc qui me terrifie, ce sont les bras des injecteurs. Bras, jambes, sexes… Quand j'ai commencé à faire de l'addicto, c'était il y a 20 ans, c'était des bras d'usagers historiques, complètement nécrosés, qu'on voyait à l'époque. Puis je ne voyais plus de bras comme ça après, plus de jambes comme ça, et j'en revois depuis trois, quatre ans. Des bras d'injecteurs… le nombre de fois où au Spot [centre de santé sexuelle porté par l'association Aides], je suis appelée, avec des photos pour des abcès, des lymphangites… c'est terrifiant, les complications des injections. »* (Groupe focal sanitaire de Montpellier)
> *« Il y en a un, je me souviens, cet été, il venait en cachant ses bras derrière son dos… ben il en avait vingt [cratères] sur chaque bras. Et c'était rouge, suintant, profond, tu pouvais entrer une demi-phalange dans certains. Et il avait 25, 30 ans ? Et ce gars ne venait pas pour ses bras. Il venait prendre du matos. »* (Groupe focal CAARUD, Toulouse)

Ces dommages s'observent chez de nouveaux injecteurs, non expérimentés, qui par exemple « *ne font pas de reflux* » [ne vérifient pas s'ils sont bien dans une veine], ou « *s'injectent en sous-cutané* » [en dehors d'une veine] (groupe focal sanitaire de Montpellier), mais aussi chez des usagers qui connaissent les conseils de réduction des risques et des dommages. Au-delà de l'expérience et des savoirs relatifs à l'injection, les dommages sont aussi mis en lien avec la fréquence des injections et la corrosivité du produit.

[53] Il s'agit de la technique de la « chasse au dragon », qui consiste à mettre le produit sur du papier d'aluminium, le chauffer par en-dessous, et aspirer avec un tube la fumée produite.

[54] Signifie « la claque »

Cette pratique d'injection en contextes sexuels semble dessiner des groupes plus ou moins étanches au sein de la communauté HSH[55] :

> *« - Et chez les chemsexeurs, on l'a ça aussi. Très, très fort. On a des partouzes interdites aux slammeurs, les slammeurs vont entre eux, les fisteurs entre eux. Tout ça. Ce sont des groupes un peu distincts dans le chemsex. Je ne dis pas que parfois, il y a pas un gars qui sniffe qui ne va pas faire un plan avec un gars qui injecte mais c'est pas si fréquent. Ce sont des populations… pas complètement cloisonnées parce que des slammeurs vont parfois faire des partouzes avec des chemsexeurs qui slamment pas mais globalement…*
> *- …ils vont se cacher.*
> *- Ils ne vont pas slammer dans ces… donc ce sont des populations relativement distinctes. Enfin, distinctes…*
> *- Ils se côtoient mais ne se mélangent pas tellement.*
> *- Et les slammeurs sont très ostracisés.*
> *- De manière générale, sur une application comme Grindr, aujourd'hui… c'est impressionnant à Montpellier car le clivage est très marqué entre ceux qui consomment rien du tout et dans ceux qui consomment avec différents types de consommation. Il y a une violence encore exacerbée dans le jugement entre les différentes communautés de ce point de vue-là. Il y a un rejet assez impressionnant de ceux qui ne font pas pareil. Sur une soirée, sur une partouze sans slam, il y aura forcément, à un moment donné, dans la soirée, dans le weekend, quelqu'un qui va passer et quand même slammer mais de manière discrète. Comme dans les établissements de sexe, d'ailleurs, où on trouve de temps en temps des seringues qui traînent. »* (Groupe focal sanitaire, Montpellier)

Circulation en marge d'autres produits : 2-CB, Nexus, tucibi, cocaïne rose…

Depuis 2021, la consommation en espaces festifs de 2-CB parfois appelé « Nexus », produit de synthèse ayant des effets hallucinogènes s'il est pris en quantité, est relevée à la marge dans les données, en salle de concert ou lors de soirées jeux vidéos. Il se présente sous forme de comprimé doté d'un logo ou encore de poudre colorée ayant un goût de bonbon. Son usage est toutefois connu depuis plus longtemps en *free party*.

Les effets du 2-CB ou du Nexus sont ainsi décrits par une usagère occasionnelle :

> *« À petites doses, c'est des effets visuels genre cartoon, si tu augmentes, des hallus. Certains font la différence entre les effets avec les yeux ouverts et fermés. Jamais de bad trip. La descente est soft. C'est pas pris pour aller danser sinon c'est un délire cotonneux comme la kéta. C'est pas toujours les mêmes effets, des fois c'est un fourmillement et on a chaud, des fois c'est impossible de marcher… »* (Usagère 35 ans, Toulouse)

Les effets sont puissants à forte dose :

> *« Oui, ouais, c'est ça, c'est comme c'est du 2-CB, mais qui se prend en trace. Du coup c'est moins fort. Mais sur la durée quand t'en prend beaucoup c'est (soupir) ! C'est quelque chose ! La dernière fois, j'avais l'impression que j'avais voyagé, je sais pas où… J'étais [dans une salle de concert], et mes amis, on était tous fous quoi. On était tous éclatés, complets quoi. Et les gens autour de nous, ils avaient l'impression qu'on était vraiment… J'ai eu des remarques, qu'on était complètement… C'était impressionnant ! »* (Usager, 25 ans, Toulouse)

L'accès au 2-CB ou nexus est assez confidentiel :

[55] Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes

> *« Non c'est pas développé la consommation. […] le Nexus, il se vend pas en livraison, j'ai pas connaissance. Ça se vend par réseau, connaissance. C'est confidentiel, vraiment confidentiel. »* (Usager, 25 ans, Toulouse)

Le dealer d'une usagère n'en propose pas à la vente immédiate mais peut le prévoir, au prix de 70 € le gramme.

En 2022, la même appellation (mais avec une écriture différente : « *tucibi* » pour 2-CB en anglais) semble regrouper d'autres produits. Le terme de « cocaïne rose » y serait associé et a été repéré par des intervenants en CAARUD, notamment à Montpellier.

Une usagère de 2-CB et de nexus rapporte donc s'interroger sur les liens entre ces produits et leurs compositions respectives :

> *« On a l'air de parler de cocaïne rose, 2-CB, Nexus, tucibi. Ça a l'air de tout regrouper, il y en a qui semblent différents, y en a qui disent qu'il y a un dérivé de kétamine dedans. Il y en a qui disent qu'il y a un dérivé d'amphéts. Donc à ce jour, moi je mettais tout. Enfin, le 2 C-B, c'était tucibi, Nexus, cocaïne rose et je sais pas, y a peut-être ça finalement des distinctions à faire… »* (Usagère 35 ans, Toulouse)

En théorie, le Nexus est bien censé être du 2-CB sous forme de poudre tandis que le « *tucibi* », la « *cocaïne rose* » ou « *pink cocaïne* » sont censés contenir des mélanges de poudre, comme de la kétamine et de la MDMA par exemple[56].

Des analyses au sein du réseau permettront de mieux documenter les compositions de ces produits dans un prochain rapport.

Perspectives

En 2023, un renforcement du soutien de l'Agence régionale de santé Occitanie va permettre de consolider l'implantation du dispositif TREND dans les trois villes. Par ailleurs, un travail de structuration régionale des dispositifs d'analyse de produits est en cours. Il associe les structures dotées de dispositifs d'analyse de produits à visée de réduction des risques et des dommages dans la région, à savoir Axess, Aides, Ascode, Clémence Isaure, l'Ussap, la coordination SINTES Languedoc-Roussillon et la coordination SINTES Midi-Pyrénées. Ce travail régional s'effectue en lien avec la coordination nationale SINTES et la Fédération addiction.

[56] https://technoplus.org/actualites/meteo-des-prods/7720-averse-de-tucibi-en-france-et-en-europe-bulletin-meteo-des-prods-decembre-2022/

Annexes

Glossaire

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

CEIP-A : Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance

CHU : Centre hospitalier universitaire

CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

MNA : Mineur non accompagné

OFAST : Office anti-stupéfiant

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SINTES : Système d'information national des toxiques et des substances

SIRASCO : Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée

Présentation des produits cités

Cannabis

Le cannabis (ou chanvre) est une plante, aux usages divers (textile, isolation, etc.) mais dont les variétés destinées à la consommation sont principalement choisies pour leur taux plus élevé en THC (tétrahydrocannabinol, Δ9-THC), le principal composant psychoactif du cannabis, et en CBD (cannabidiol, voir plus bas).
Le cannabis est nommé herbe ou haschisch selon qu'il s'agisse des sommités fleuries ou de la résine issue de la plante. L'huile (extrait de la plante très concentré en THC) ainsi que d'autres produits d'extraction (wax, etc.) sont beaucoup moins fréquemment observés. La résine peut être nommée « shit », « teushi », « teush' » « boulette », « bédo », « chocolat », « marron », « zetla », « haschish », « hasch » ou « taga » gras, tamien, teuteu ; l'herbe peut être nommée « weed », « beuh », « beuher », « ganja », « marie-jeanne ». L'herbe peut également être nommé par un nom de variété (« bubble gum », « AK47 », « Haze » ou « White Widow », etc.).
Le cannabis est principalement fumé sous forme de cigarette confectionnée et contenant du cannabis additionné à du tabac (la cigarette sera nommée « joint », « ouinj », « pétard », « pèt' », « tarpé », « spliff », « beuz », « cône » ou « pilon »). D'autres modes de consommation sont observés plus à la marge. Le cannabis peut être fumé, dans une chicha et autres pipes à eau plus ou moins artisanales (appelés « bangs » ou « bonghs ») ou vaporisé à très haute température (à l'aide d'un vaporisateur, portable ou fixe) pour éviter les effets nocifs de la combustion. Le cannabis peut également être cuisiné et mangé (« space cake »).
Le cannabis (résine ou herbe) est très souvent consommé pour ses effets de détente, bien être et euphorie, parfois en automédication pour la gestion des douleurs, de l'appétit, etc. Il peut aussi être consommé en parallèle d'autres produits pour en moduler les effets.

Cannabidiol (CBD)

Le CBD (cannabidiol) est un cannabinoïde présent dans la plante de cannabis mais n'entraînant pas les mêmes effets que le tétrahydrocannabinol (THC). Il a des propriétés anxiolytiques, relaxantes, voire sédatives. Certains usagers déclarent en consommer afin d'arrêter ou de réduire leur consommation de cannabis, d'herbe ou de résine. La motivation à l'usage est « thérapeutique » lorsqu'elle vise à préserver sa santé ou à limiter l'impact de la consommation sur l'activité professionnelle.
Le CBD peut être consommé comme le THC sous la forme de sommités fleuries, de résine, de poudre, d'huile ou encore d'e-liquide à vapoter.
Le CBD, quelle que soit sa forme, est souvent acheté sur Internet mais il est possible de s'en procurer dans des boutiques de vapotage, dans des « concept stores » ou « coffee shops » dédiés.

Opioïdes

Héroïne

L'héroïne (ou diacetylmorphine) est un opiacé semi-synthétique découvert en 1874 et commercialisé au début du 20ème siècle par la firme Bayer comme médicament pour différentes affections respiratoires dont la tuberculose. En France, elle circule en France associée à des produits de coupe (principalement du paracétamol et/ou de la caféine) dont le mélange est lui aussi appelé héroïne ou encore « héro », « dré », « dreu », « came », « bourrin », « cheval », « pedo », « dope », « poudre », « dreupou », « meumeu », « chnouff », « cheuha », « Hélène », etc.). On distingue deux formes d'héroïne : la variété appelée « blanche » (ou « cheblan », « thaï », ou encore « T4 ») est la forme chlorhydrate, soluble dans l'eau. La forme base, nécessitant l'adjonction d'un acide pour se solubiliser est appelé « brune » (ou « rabla », « brown », « marron », « neubru », « rheub' », « brown

sugar », « moka » ou encore « paki »). Cela étant, des héroïnes chlorhydrates peuvent être de teinte brunâtre (voire rosées, grises...)[57].
L'héroïne se consomme en sniff, à l'aide d'une paille : les usagers utilisent alors des outils mis à disposition des structures de RdRD (« roule ta paille », carnet de feuilles à usage unique) ou se fabriquent des pailles eux-mêmes (billet de banque, feuille de papier, etc.).
Le produit peut également être injecté. Il est alors dissout dans de l'eau PPI (pour préparation injectable) – et s'il s'agit d'héroïne brune avec de l'acide citrique, ascorbique ou du jus de citron afin de la dissoudre. Ce mélange est ensuite chauffé puis filtré (à l'aide d'outils tels que le filtre mis à disposition avec le Stericup®, le Sterifilt® ou les filtres « toupies », mais certains usagers utilisent parfois des filtres de cigarettes) avant d'être injecté.
L'héroïne brune peut être fumée selon la méthode dite de la « chasse au dragon », consistant à utiliser une feuille d'aluminium sur laquelle est déposé le produit pour le chauffer afin qu'il se transforme en liquide. L'usager utilise ensuite une paille afin de fumer les vapeurs émanant du liquide.
L'effet de l'héroïne consiste en un état d'euphorie et de plaisir suivi d'un effet sédatif. L'héroïne est parfois mélangée avec un stimulant comme la cocaïne : on appelle alors ce mélange le « speed-ball ». L'héroïne est aussi utilisée par certains usagers pour réguler des effets d'autres produits, notamment pour gérer les « descentes » des hallucinogènes et des stimulants.

Buprénorphine haut dosage

La buprénorphine haut dosage (BHD) est un médicament de substitution aux opiacés (MSO). Autorisé en France en 1995, il est commercialisé depuis 1996 sous la marque Subutex® – d'où son appellation par les usagers de « sub », « subu » ou « bubu » (mais aussi « lubia » qui signifie haricot en arabe) – et depuis 2006 sous sa forme générique. La Buprénorphine n'est pas inscrite sur la liste des stupéfiants, mais sa délivrance est assimilée à celle des médicaments stupéfiants[58]. La buprénorphine est un agoniste partiel des récepteurs opioïdes permettant de réduire le risque d'overdose : les effets du médicament atteignent un plateau au-delà duquel ils ne progressent plus en intensité, même avec une autre molécule. Ces propriétés peuvent ainsi produire un syndrome de manque pour certains usagers consommant d'autres opioïdes.
Un traitement par BHD peut-être initié en médecine de ville pour une durée maximale de 28 jours renouvelables. La BHD existe sous forme de comprimés à laisser fondre sous la langue (sublingual), dosés entre 1 et 8 mg. Ces dernières années, de nouvelles formes de BHD ont été commercialisées, sous l'appelation Suboxone® (association de BHD et de naloxone) puis Orobupré® (forme orodispersible de la BHD).
Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, qu'il soit obtenu sur le marché noir ou légalement sur prescription, le Subutex® peut être consommé en injection, en sniff ou même fumé les usagers pouvant alterner ces modes d'administration avec la voie sublinguale. Lorsqu'il est fumé, le comprimé est effrité, mélangé à du tabac (parfois du cannabis) et roulé dans une feuille de papier à cigarette. Pour être injecté, il est simplement mélangé avec de l'eau puis filtré pour en éliminer les excipients. L'injection de BHD peut-être à l'origine de complications sanitaires (notamment d'œdèmes lymphatiques ou « mains de Popeye », ainsi que des endocardites). L'utilisation de filtres plus performants que le filtre coton (Sterifilt®, filtres « toupies ») permet de réduire ces risques.

Méthadone

Le chlorhydrate de méthadone est un opioïde, agoniste morphinique commercialisé en France comme médicament de substitution aux opiacés (MSO) depuis 1995 sous la marque Méthadone®. Il se présente sous la forme de sirop, ainsi que sous forme de gélules depuis 2008 et sa durée d'action (par voie orale) peut aller jusqu'à 28h. Inscrite sur la liste des médicaments stupéfiants, la

[57] Certains usagers nomment ainsi « brune » ou « blanche » en fonction de la couleur, d'autres en fonction de leur solubilité dans l'eau, semant la confusion sur les variétés d'héroïne disponibles.

[58] Sa prescription doit être établie sur ordonnance sécurisée, mentionnant systématiquement le nom du pharmacien ou de la pharmacie d'officine.

délivrance de méthadone est soumise à une primo-prescription par un médecin exerçant dans un CSAPA ou un service hospitalier spécialisé (unité d'addictologie, ELSA...). Le relais de prescription peut ensuite être effectuée par un médecin de ville, pour une durée maximale de 14 jours pour la forme sirop, et de 28 jours pour la forme gélule. La prescription de la forme gélule n'est officiellement possible qu'à l'issue d'un an de stabilisation du traitement sous forme sirop. Qu'elle soit obtenue sur le marché noir ou légalement sur prescription, la méthadone peut être consommée hors protocole médical. Il peut alors s'agir, pour la forme sirop comme pour la gélule, d'usage par voie orale ou en injection. Les formes galéniques de ces médicaments étant volontairement conçues afin d'éviter les usages « détournés », leur injection provoque des dommages physiques difficiles à réduire même par les moyens habituels (filtration, utilisation d'un matériel stérile, accompagnement des usagers à l'injection).

Sulfates de morphine (Skenan®)

Le Skenan® est le nom commercial d'un médicament antalgique contenant du sulfate de morphine. Celui-ci est indiqué pour soulager les douleurs persistantes ou rebelles aux autres analgésiques, notamment les douleurs d'origines cancéreuses. Il peut être possiblement prescrit comme médicament de substitution des opiacés (MSO) dans un cadre précis, bien qu'il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché officielle pour cela. En effet, la circulaire (dite « circulaire Girard ») de 1996 autorise son usage dans le cadre d'un traitement de substitution lorsque les autres MSO (méthadone et BHD) ne peuvent être prescrits pour diverses raisons, mais avec des restrictions de prescription, celles-ci devant se faire via des médecins addictologues. La demi-vie du Skenan® (2 à 6h) est relativement faible, ce qui ne permet pas de soulager les symptômes de manque des usagers pour l'ensemble de la journée en une prise quotidienne. Le Skenan® est en outre classé sur la liste des médicaments stupéfiants, (ce qui implique des mesures de contrôle telles que la prescription par ordonnance sécurisée).
Le Skénan® (surnommé « skèn' », « neuneu » ou « neuské ») se présente sous forme de gélules contenant des microbilles de morphine à libération immédiate (ActiSkenan®) ou prolongée (Skenan® LP), destinées à être avalées. Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, le Skenan® est très majoritairement injecté et parfois consommé par voie orale, la voie nasale restant très marginale. Certains usagers alternent entre ces modes de consommation. La forme galénique du Skenan® LP est conçue pour rendre difficile les usages « détournés » du médicament. L'étape de filtration nécessaire à l'injection est ainsi délicate pour les usagers, ceux-ci optant parfois pour une filtration minimum en conséquence qui peut s'accompagner d'un de détérioration risques pour le système veineux.

Stimulants

Cocaïne/crack

La cocaïne est un alcaloïde extrait de la feuille du cocaïer, un arbuste cultivé en Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Bolivie principalement). Son extraction s'effectue en plusieurs étapes pour obtenir un sel, le chlorhydrate de cocaïne. C'est sous cette forme chlorhydrate (poudre blanche), mélangée à des résidus de synthèse et des produits de coupe (principalement le lévamisole et la phénacétine) que circule la cocaïne - souvent appelée « coke », « CC », « C », ainsi que des prénoms commençant par C (principalement Caroline), « frappe » (qui signifie qu'elle est de bonne qualité selon les usagers et les revendeurs qui s'en servent comme argument commercial) ou encore « neige » ou « blanche » - que la cocaïne est sniffée ou injectée. Le sniff s'effectue avec des pailles à usages uniques (distribuées par les intervenants RdRD ou fabriquées par les usagers) ou en utilisant la main ou le coin d'une carte de crédit lorsque l'utilisation d'une paille est impossible. Le recours à l'injection suscite un craving[59] plus important que l'usage en sniff et conduit souvent les

[59] Terme anglo-saxon désignant l'envie irrépressible de consommer le produit.

usagers à multiplier les prises. Lorsqu'elle est injectée, la cocaïne peut être associée à l'héroïne, ce mélange est nommé « speedball » et est utilisé afin de ressentir les effets de l'héroïne tout en diminuant la somnolence du fait de la stimulation de la cocaïne.
La cocaïne se présente également sous une forme base obtenue après adjonction de bicarbonate de soude ou d'ammoniaque (produisant ainsi une forme solide, appelée « *caillou* » ou « *galette* »), destinée à être fumée[60], plus rarement injecté. Cette opération nécessite un peu d'eau, la base choisie (ammoniaque ou bicarbonate), un récipient, un ustensile pour mélanger, et une source de chaleur. Des gouttes visqueuses apparaissent alors à la surface de la solution. En séchant, celles-ci se solidifient pour donner un produit qui a l'aspect d'un caillou blanchâtre. Cette forme basée est appelée crack (« *kecra* ») ou free-base (ou « cocaine basée » ou juste « base »), selon qu'elle est vendue directement sous cette forme ou que l'usager réalise lui-même la transformation, mais aussi en fonction des représentations des usagers en question (le free-base jouissant généralement d'une meilleure réputation que le crack).
Puissant stimulant du système nerveux central, la cocaïne agit sur les systèmes dopaminergiques, sérotoninergiques et adrénergiques. C'est aussi un vasoconstricteur périphérique. Lorsque le produit est fumé, il gagne très rapidement le cerveau, induisant des effets puissants et courts. A ce « flash » décrit comme euphorique et stimulant succède après quelques minutes une « descente », un état très désagréable et violent mêlant sentiment d'angoisse, d'irritabilité ou d'anxiété. Ces effets entrainent chez le sujet une envie irrépressible de renouveler la prise (craving). La cocaïne, chlorhydrate ou basée, n'induisent pourtant pas de syndrome de sevrage physique à proprement parler comme c'est le cas avec les substances opioïdes ou l'alcool.

MDMA-Ecstasy

La MDMA (méthylène-dioxy-méthamphétamine) est un dérivé amphétaminique découvert en 1912 par la société Merck et dont la consommation récréative est historiquement associé au développement de la scène techno. Ce produit est disponible sous différentes formes : comprimés, cristaux et poudre.
Les comprimés aux couleurs et logos divers sont appelés communément « ecstas » ou « taz », « tata », « X », « plomb ». Consommés par voie orale, ces comprimés sont parfois fortement dosés, justifiant souvent la présence d'un trait de « sécabilité » au dos de certaines séries.
Les cristaux translucides ou de couleur grise ou brune sont dénommés « MDMA », « MD », « D » et consommés en « parachute » (le produit est enroulé dans une feuille de papier à cigarette) ou diluée dans une boisson (alcoolisée ou non) puis ingéré. La poudre de couleurs variées peut être issue du concassage de cachets ou de cristaux. Elle est consommée « en parachute », en sniff, diluée dans une boisson et beaucoup plus rarement en injection. La MDMA/ecstasy est consommée pour ses effets stimulants, euphorisants, empathogènes (désinhibants et facilitants les contacts) et entactogènes (amplification des sensations permettant notamment un ressenti particulier du toucher et du son, donc de la musique).

Amphétamine-Speed

L'amphétamine est une molécule synthétisée pour la première fois en 1887. Elle possède principalement des propriétés stimulantes et anorexigènes. L'amphétamine est vendue sous forme de poudre, de pâte ou de comprimé. Lorsque celle-ci est mélangée à de la caféine, on parle de « speed », « spi », « deuspi » Elle peut aussi exister sous forme de liquide, mais cette forme est très rarement observée. Utilisée de façon thérapeutique par le passé, l'amphétamine n'est plus prescrite qu'en cas de syndrome d'hyperactivité de l'enfant (Ritaline®)[61] et en cas de narcolepsie chez

[60] La température de vaporisation de la cocaïne sous forme chlorhydrate étant élevée et proche de son point de combustion, celle-ci sera totalement ou partiellement dégradée avant d'être vaporisée, d'où la nécessité d'une transformation préalable de la cocaïne destinée à être fumée.
[61] cf. « autres médicaments »

l'adulte, uniquement par des spécialistes hospitaliers. Ce produit fait l'objet d'usages hors protocole médicale, notamment en sniff, par voie orale et plus rarement en injection ou inhalée.
La consommation d'amphétamine entraine une sensation de désinhibition, d'euphorie, de diminution de la sensation de fatigue et une exacerbation des sens. Les amphétamines ont aussi un effet coupe-faim, peuvent provoquer une déshydratation, des hallucinations visuelles ou auditives. Les amphétamines peuvent également provoquer des troubles digestifs, neurologiques, et cardio-vasculaires.

Méthamphétamine

La méthamphétamine est un dérivé synthétique puissant de l'amphétamine découvert au début du 20ème siècle et commercialisé par une société pharmaceutique allemande sous la marque « Pervitin ». Elle est aujourd'hui surnommée « ice », « cristal », « cristal meth », « tina » ou « yaba » et se présente sous forme de cristaux ou poudre cristalline, plus ou moins fine ou transparente. Principalement consommée aux États-Unis et dans certains pays d'Asie et du Pacifique, son usage est restreint en France, en dépit de la forte médiatisation dont elle fait l'objet. On la retrouve plus souvent dans certains milieux spécifiques et associée à des pratiques particulières, notamment autour du chemsex. La méthamphétamine induit une dépendance physique et psychique et a un fort potentiel neurotoxique lorsqu'elle est consommée de manière répétée.
La méthamphétamine est consommée fumée, sniffée ou injectée.

Substances hallucinogènes

Les champignons hallucinogènes

Les champignons dit « hallucinogènes » contiennent des substances dont les effets psychotropes induisent des distorsions des perceptions sensorielles, auditives, spatiales, temporelles, voire des hallucinations. Ils peuvent prendre l'appellation de « psi », « psilo », « champ », « champi », « champax », « champotte », « magic mushroom ». Ils sont presque exclusivement consommés par voie orale, frais ou séchés, soit tels quels, avalés avec une boisson, ou introduits dans une préparation culinaire (infusion, omelette, macération dans un alcool...). Il en existe plusieurs variétés dont certaines poussent en France au moment de l'automne et sont accessibles par la cueillette. D'autres variétés étrangères (« mexicains ou hawaïens ») sont principalement accessibles via internet. Il est également possible de se procurer sur Internet des kits afin de procéder à leur culture à domicile.

LSD

Le diéthyllysergamide (LSD, LSD-25) est un psychotrope hallucinogène synthétisé pour la 1ere fois en 1938 par la société Sandoz, dérivé de l'acide lysergique naturellement produit par l'ergot de seigle, un champignon qui pousse sur les céréales. Le LSD se présente sous forme liquide, souvent apposée sur un morceau de buvard portant un dessin (cette forme est la plus répandue et est appelée « carton », « buvard », « toncar », « peutri », « peupeu », « L »), ou d'une micro pointe (ressemblant à une mine de crayon les usagers parlent alors de « micropointe » ou « micron »*)*. Le LSD peut être également directement consommé sous sa forme liquide (on parle alors de « goutte ») ou de gélatine. Il se consomme par voie orale à des doses de l'ordre du microgramme. Des cas exceptionnels d'usages par voie intraveineuse existent. L'usage de LSD entraîne des modifications sensorielles intenses, des hallucinations et une perte plus ou moins marquée du sens des réalités. Comme pour les champignons hallucinogènes, le plus souvent, la consommation de LSD n'entraîne ni dépendance, ni tolérance, en particulier du fait de leur consommation en séquences relativement espacées. Les complications aigues de l'usage sont principalement des « bad trips » ou des épisodes « délirants » et des traumatismes.

Kétamine

Le chlorhydrate de kétamine, synthétisé pour la première fois en 1962, est un médicament utilisé en médecine humaine et vétérinaire depuis les années 1960 comme anesthésique. En France, elle est aussi utilisée pour le traitement de la dépression résistante depuis 2020 (Spravato®). Dénommée « kéta », « ké », « K », « spécial K », « *poney »,* « kate », « Hobi One », la kétamine se présente sous forme liquide incolore et inodore, qui une fois « cuisinée » (évaporation du liquide) pourra prendre la forme de très fins cristaux ou de de poudre de couleur blanche. La forme galénique ou en gélule est beaucoup plus rare. L'usage hors cadre médical de kétamine a conduit à conduit à son inscription sur la liste des stupéfiants en 1997. Les préparations injectables de kétamine sont inscrites sur la liste des substances classées comme stupéfiants en 2017.
La kétamine est très majoritairement sniffée, mais peut également être injectée par voie intraveineuse ou intramusculaire. Elle est consommée seule ou associée à s'autres substances, le plus souvent stimulantes (l'appellation « Calvin Klein » désignant le mélange avec la cocaïne, mais des associations avec de la MDMA et des amphétamines sont également observées). A forte dose, la produit possède des propriétés anesthésiques et analgésiques. A dose plus faible, son usage est susceptible d'entrainer des effets hallucinogènes (et notamment de distorsion de la perception visuelle et corporelle), dits « dissociatifs » et, à très forte dose, des effets de décorporation (sentiment de quitter son corps et de l'observer de l'extérieur), voir des pertes de conscience (appelée K-hole). C'est au bout de 10-15 minutes que les effets se font ressentir lorsque le produit est inhalé, au bout de 30 minutes lorsqu'il est ingéré.

DMT

La diméthyltryptamine ou DMT est une substance psychotrope présente de façon naturelle dans plusieurs plantes et synthétisée. C'est la principale molécule active de l'Ayahuasca (voir ci-dessous). Sa structure est proche de la psilocine, molécule hallucinogène extraite de divers champignons. La DMT est une substance inscrite au registre des stupéfiants. Synthétisée, la DMT se présente sous forme cristalline ou de poudre et est généralement fumée et dans une moindre mesure administrée par voie nasale. Elle entraîne des effets hallucinogènes quasi-immédiat et souvent intenses mais de courte durée (inférieurs à 30 minutes). Ce produit peut être vendu sur internet, au sein de mélanges d'herbes prêt à fumer ou vaporiser (il prend parfois l'appellation de « *changa »*).

Plantes hallucinogènes

Plusieurs plantes ou préparations à base de plantes telles que le datura, la Salvia divinorum, l'iboga, le peyotl ou encore ou l'Ayahuasca – le nom d'une préparation à base de lianes de Banisteriopsis – sont consommées en raison de leur effets hallucinogènes. A l'exception de la salvinorine, présente dans la Salvia divinorum, la plupart des principes psychoactifs de ces substances sont classés en France sur la liste des stupéfiants.

Solvants

Poppers

Les poppers (aussi appelés « popo » par les usagers) désignent des préparations liquides volatiles ayant pour principe actif des nitrites d'alkyle. Initialement utilisés pour le traitement de certaines maladies cardiaques, les poppers sont consommés dans un cadre récréatif en raison de leur bref effet euphorisant (moins de deux minutes) qui s'accompagne d'une accélération du rythme cardiaque et d'une sensation d'ébriété. Les poppers sont également consommé pour leurs propriétés vasodilatatrices qui favoriseraient l'activité sexuelle (amplification des sensations orgasmiques, facilitation des rapports annaux, etc.). Les poppers sont conditionnés dans des petits flacons que les usagers portent à leur nez pour en inhaler les vapeurs. Ils sont plus rarement dilués dans des boissons gazeuses qui sont inhalées. Le flacon peut également être laissé ouvert dans un

endroit clos afin que le produit volatil s'échappe du contenant. Interdits à la vente en 1990, les poppers furent ensuite autorisés partiellement (certains types de nitrites restant interdits), avant d'être de nouveau totalement interdits, pour retrouver finalement un statut légal en 2013. Les poppers sont vendus en bureau de tabac, dans les sex-shops, dans certains établissements festifs et sur Internet.

GHB-GBL

Le GHB (gamma-hydroxybutyrate) est une molécule de synthèse utilisée en médecine pour le traitement de la narcolepsie et comme anesthésiant. Classé dans la liste des stupéfiants en France en 1999, il se présente généralement sous la forme d'un liquide incolore et inodore, plus rarement sous forme de poudre blanche. Lorsqu'il est détourné de son usage médical pour être consommé à des fins récréatives, ses effets attendus sont l'ébriété, la désinhibition, l'augmentation de la libido, la sédation et l'euphorie.
Le GBL (gamma-butyrolactone, couramment appelé « G ») est un solvant industriel liquide, précurseur chimique du GHB, qui, une fois ingéré, est rapidement métabolisé dans l'organisme en GHB. Cette substance induit des effets identiques à une consommation de GHB, quoique plus rapide et d'une durée plus courte (une à deux heures contre trois à quatre heures). Avant d'être consommé, le GBL est dilué dans un soda ou de l'eau. Du fait de son utilisation courante dans l'industrie, le GBL n'a fait l'objet d'aucune réglementation particulière jusqu'en 2011, facilitant l'accessibilité et le détournement du produit, si bien qu'au cours des années 2000, son usage a remplacé progressivement celui du GHB. Si dans ce rapport le terme « GHB/GBL » est employé, le GBL reste le produit le plus en circulation et le plus consommé. En 2011, la cession et la vente de GBL est interdite auprès du grand public, ainsi que les produits qui en contiennent à une concentration supérieure à 10% ou en quantité supérieure à 100ml. Malgré cela, l'approvisionnement en GBL s'effectue facilement par Internet. À forte dose, le GHB et le GBL ont des propriétés amnésiantes et hypnotiques. Le GBL exige un dosage extrêmement précis (de l'ordre du millilitre) du fait de l'écart étroit entre la dose nécessaire à l'obtention des effets recherchés et l'intoxication aiguë qui peut entraîner des convulsions, une perte de conscience (appelée « G-hole » par les usagers familiers de ce produit) et une dépression respiratoire. La consommation de ces deux produits peut induire une dépendance, avec un effet de tolérance particulièrement marqué.

Protoxyde d'azote

Le protoxyde d'azote, plus communément appelé « gaz hilarant » ou « proto », est un gaz utilisé dans le milieu médical en association avec de l'oxygène pour ses propriétés anesthésiques (MEOPA) ou comme analgésique de courte durée (Kalinox®). Il est également employé comme gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire, comme dans les cartouches pour siphon à chantilly ou les aérosols d'air sec. Du fait de son usage industriel, le protoxyde d'azote n'est pas classé sur la liste des produits stupéfiant, d'où la facilité avec laquelle ses consommateurs peuvent se le procurer pour des usages récréatifs en raison de son effet euphorisant de courte durée (quelques minutes). Le plus souvent les usagers utilisent une cartouche de syphon à chantilly dont ils transfèrent le protoxyde d'azote dans un ballon de baudruche pour l'inhaler (d'où l'utilisation de l'expression « faire/prendre un ballon »). Des bonbonnes contenant des quantités plus importantes de protoxyde d'azote vendues sur internet sont également utilisées par certains usagers.

Nouveaux produits de synthèse

Apparues aux alentours de 2008, les appellations « nouveaux produits de synthèse » (NPS) ou « nouvelles substances psychoactives » (NSP) (ou encore « RC » (pour Research Chemical), « smart-drugs », « party-pills », « designer drugs », « sels de bain », « encens », « legal highs », désignent un éventail hétérogène de molécules consommées pour leurs effets psychoactifs. On distingue plusieurs familles, avec, dans chacune d'elles, des molécules aux noms divers, souvent acronyme de leur composition moléculaire mais pas nécessairement : les cathinones (3MMC, etc.), les

phénétylamines (2cB, etc.), les opioïdes de synthèse (fentanyloïdes, etc.), les cannabinoïdes de synthèses (JWH-018, UR-144...).
Généralement achetés sur Internet, les NPS sont vendus soit par leurs noms chimiques, soit à travers des noms commerciaux. Les structures moléculaires de certains de ces produits, copiant les substances illicites sans être tout à fait identiques, leurs permettaient, le plus souvent, de contourner pendant une temps la législation et de n'être pas encore classés comme stupéfiants. Cependant les autorités s'attachent désormais à classer une famille de molécules, plutôt qu'une molécule unique afin de contrer au mieux la croissance du nombre des nouvelles substances mises sur le marché. Les molécules, une fois classées en France, peuvent continuer d'être commercialisées sur Internet, quand elles ne sont pas illégales dans le pays hébergeant le site[62]. Les molécules classées sont, par ailleurs, disponibles sur le Darknet.

Cathinones (3-MMC, 4-MEC)

La 3-methylmethcathinone (3-MMC) est une substance de synthèse de la famille des cathinones. Le chef de file de cette famille est la molécule de cathinone (β-kéto-amphétamine) alcaloïde sympathicomimétique[63] provenant des feuilles du khat (Cathaedulis), un arbuste africain, dont elle constitue le principe actif. Elle possède des caractéristiques proches de celles des amphétamines. Les cathinones, molécules synthétiques aux effets stimulants et empathogènes constituent une des familles de molécules intégrées à l'ensemble des nouveaux produits de synthèse (NPS). Parmi les cathinones, la 3-MMC est la substance la plus fréquemment observés, suivi par la 4-MEC. Ces cathinones sont vendues sous forme de cristaux ou de poudre, de couleur variable (blanc, translucide, jaunâtre). La 3-MMC peut être consommée sous forme de « parachute » ou en injection (le sniff est rarement pratiqué car très agressif pour les muqueuses nasales). Un diminutif est maintenant largement utilisé par les usagers qui évoquent la « 3 » (pour 3-MMC), tout comme la 4-MEC peut être nommée « la 4 ». La 3-MMC ainsi que la 4-MEC peuvent être consommée en sniff, en injection (pratique désigné sous le terme de « slam ») ou en parachute.

Cannabinoïde de synthèse

Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont des composés artificiels agissant sur les récepteurs endocannabinoides. Leurs effets et leurs puissances diffèrent largement de ceux du cannabis. Ils peuvent être consommés sous la forme de poudre pulvérisée sur des morceaux de plantes faiblement psychoactives (« spice ») ou du tabac (produit appelé « chimique » à Mayotte et à La Réunion), ou sous la forme e-liquide. Certains usagers expérimentés confectionnent eux-mêmes leur propre e-liquide à partir de CS achetés sous la forme poudre sur Internet. À l'inverse, d'autres consommateurs se procurent ces produits déjà conditionnés, vendus sous des appellations commerciales (Mad Hatter, Buddha Blues, etc.), parfois sans mention des molécules contenues. Si les CS sont presque exclusivement achetés sur Internet, des reventes sur le marché physique sont sporadiquement observées, le produit étant alors rarement présenté sous son appellation réelle. Selon le cannabinoïdes, la durée et la puissance des effets est très variable d'une molécule à l'autre.

Médicaments psychotropes non opioïdes

Les médicaments psychotropes regroupent plusieurs catégories de produits ayant pour fonction d'agir sur l'activité cérébrale : l'ensemble anxiolytiques-hypnotiques (benzodiazépines et médicaments apparentés pour la plupart), les antidépresseurs, les antipsychotiques (neuroleptiques), les anti-epiléptiques (prégabaline), les régulateurs de l'humeur (lithium

[62] C'est le cas des cathinones, la classe entière de molécules ayant été classée en 2012 mais elles continuent d'être vendues sur des sites hébergés aux Pays-Bas, par exemple.

[63] Les sympathicomimétiques (ou sympathomimétiques) sont une classe de médicaments dont les propriétés imitent la stimulation du système nerveux sympathique. Dès lors, ils accélèrent la fréquence cardiaque, dilatent les bronchioles, et provoquent en général une contraction des vaisseaux sanguins (vasoconstriction)

notamment) et les psychostimulants comme le méthylphénidate (Ritaline®). La prise de ces médicaments relève, dans la grande majorité des cas, de pratiques thérapeutiques, parfois dans le cadre d'une automédication (lorsque les médicaments n'ont pas été prescrits à la personne qui les consomme). Toutefois, ces médicaments peuvent donner lieu à des usages problématiques ou à risque.

Benzodiazépine et apparentés

Si certaines classes de médicaments psychotropes apparaissent peu détournées ou mésusées (antidépresseurs, neuroleptiques, lithium), d'autres le sont fréquemment notamment, par les usagers de drogues illicites. C'est particulièrement le cas des benzodiazépines (BZD), une famille de molécules regroupant un ensemble de médicaments psychotropes (commercialisés sous les noms de Valium®, Xanax®, Lexomil®, Seresta®, Rohypnol®, etc.) utilisés dans le traitement médical de l'anxiété, de l'insomnie, de l'agitation psychomotrice, ou dans le contexte d'un syndrome de sevrage alcoolique. Ces molécules ont 4 propriétés principales : anxiolytiques, hypnotiques, myorelaxantes. Les cas d'abus et de dépendance, bien décrits dans la littérature médicale, concernent de nombreux patients les consommant dans un cadre thérapeutique.

Les benzodiazépines sont utilisées hors protocole médical du fait de leurs effets sédatifs, pour obtenir des effets spécifiques en association avec d'autres produits et notamment l'alcool, pour gérer la descente de produits stimulants, pour compléter un traitement de substitution. Pour les plus précaires, les effets recherchés visent souvent également à lever les inhibitions pour faire face aux conditions de vie éprouvantes du monde de la rue. Les BZD ne sont ainsi pas considérés par ces usagers comme des produits de première intention mais plutôt comme régulateurs d'autres consommations.

Les BZD sont principalement consommé per os. En effet l'injection de benzodiazépines nécessite une préparation précise, ces molécules étant peu soluble dans l'eau. Leur utilisation continue est susceptible d'engendrer le développement d'une tolérance et un risque de dépendance physique et psychique pouvant entraîner un syndrome de sevrage. Les BZD se revendent au marché noir à l'unité pour quelques euros ou par plaquettes entières. Elles peuvent être aussi troquées, échangées ou données.

Le diazépam (Valium®)

Le diazépam est une benzodiazépine (BZD) commercialisée sous le nom de Valium® (surnommé « Val », « vava », « la valérie » « azraq », « la bleue ») et se présente sous différentes formes : comprimés sécables, gouttes buvables et ampoules injectables. Hors protocole médical, ce médicament est ingéré et parfois sniffé ou injecté, principalement en intraveineuse et parfois en intramusculaire. Le Valium® est utilisé pour ses effets sédatifs et hypnotiques. Certains usagers le consomment afin de compléter les effets de l'héroïne, d'un MSO ou de pallier le manque ou pour amortir la descente de cocaïne ou de crack.

Zolpidem (Stilnox®)

Le zolpidem (commercialisé sous l'appellation de Stilnox®) est un médicament de la famille des hypnotiques, apparenté benzodiazépine (il possède une activité proche de celle des BZD sans en partager la structure chimique). Il dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le traitement des insomnies occasionnelles ou transitoires. Il est délivré sur ordonnance sécurisée depuis avril 2017. Il est consommé hors cadre thérapeutique, par voie orale, en sniff ou en injection, pour ses effets hypnotique, relaxant ou de rush (en injection).

Clonazépam (Rivotril®)

Le clonazépam est une molécule appartenant à la classe des benzodiazépines, commercialisé sous le nom de Rivotril® et ayant des propriétés sédatives, hypnotiques, anxiolytiques, mais aussi anti-

convulsivantes. Le Rivotril®, se présente sous la forme d'un comprimé quadri sécable ou de solution buvable ou injectable. Il est prescrit dans le traitement des épilepsies, de l'anxiété, de certains troubles psychiatriques, du sommeil et dans le sevrage des benzodiazépines. En 2011, il est classé sur la liste des stupéfiants et l'année suivante les conditions de prescription et de délivrance sont modifiées : elles ne peuvent être effectuées que sur ordonnance sécurisée et les prescriptions initiales sont réservées à des neurologues ou des pédiatres. Hors protocole médical, le Rivotril® est principalement consommé par voie orale, les usagers l'utilisant pour ses effets apaisants (l'injection n'étant pratiquement pas rapportée). La consommation du Rivotril® peut venir en régulation ou en association avec d'autres produits comme l'alcool (potentialisation des effets d'ébriété) ou la BHD (accentuation de la défonce). Certains usagers affirment l'utiliser comme une aide au passage à l'acte délictueux, d'où son surnom de « madame courage » ou « mère courage ». Le rivotril® est également couramment appelé par les « rivo », « roja », hamka », « hamar », « la rouge » (de la couleur de son blister) ou encore « reda ».

Prégabaline (Lyrica®)

La prégabaline (commercialisée sous le nom de Lyrica®), est une molécule prescrite contre les douleurs neuropathiques, comme anticonvulsivant ou dans le cas de certains troubles anxieux. Appelé « saroukh » (fusée en arabe), « prégabiline » (issu du nom de la molécule, la prégabaline) ou encore « lyricou », le Lyrica®, comme les benzodiazépines, dont il partage un certain nombre d'effets et de risques, fait l'objet d'usages hors protocole médical, pour des intentionnalités similaires : gestion des effets d'autres produit, désinhibition, recherche de bien-être, etc. Cette molécule a aussi la propriété d'abaisser la tolérance aux opiacés ce qui provoque une augmentation du risque d'overdose lorsqu'elle est consommée en association avec un opioïde. Afin de limiter ces usages hors cadre thérapeutique, la durée de prescription du Lyrica® est limitées à 6 mois et nécessite une ordonnance sécurisée depuis mai 2021.

Méthylphénidate (Ritaline®)

Le méthylphénidate ou MPH est stimulant du système nerveux central, on le retrouve sous dans divers médicaments vendus sous les noms Ritaline®. Il est utilisé pour traiter les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et plus rarement la narcolepsie ou l'hypersomnie ainsi que la dépression. Ses propriétés pharmacologiques sont comparables à celles des amphétamines. Hors protocole médical, il peut être consommé par voie orale, en sniff (les comprimés sont broyés de manière à obtenir une poudre) ou en injection. Les usagers recherchent les effets psychostimulants de la molécule, souvent afin d'augmenter leurs capacités physiques ou intellectuelles.

Trihexyphénidyle (Artane®)

La trihexyphénidyle est un anticholinergique ayant une action antiparkinsonienne, essentiellement sur le tremblement. Elle dispose d'une AMM en France pour la maladie de Parkinson et pour le syndrome parkinsonien des neuroleptiques. Elle est commercialisée sous les noms de marque Artane® ou Parkinane®. Elle peut faire l'objet de consommation hors protocole thérapeutique, les usagers recherchant alors des effets stimulants, voire hallucinogènes à plus forte dose.

Remerciements

Le travail réalisé pour identifier les Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) est rendu possible par les contributions d'un grand nombre de personnes que nous tenons ici à remercier pour la qualité de leurs observations et leur disponibilité à les partager :

- Des usagers de drogues et/ou des personnes engagées dans des parcours de soins qui ont consacré du temps à nous renseigner, dont l'anonymat promis est respecté ;
- Les ethnographes Antoine CAMPINI, Elodie REQUIER et Adeline COMBES, qui récoltent des données difficiles d'accès et donc précieuses pour TREND ;
- Les équipes des CAARUD : AIDES (Toulouse), Intermède (Toulouse), AXESS (Montpellier), Réduire les risques (Montpellier), ASCODE (Perpignan) ;
- Les équipes des CSAPA : Addictions Accueil Thérapeutique (Toulouse), Arpade (Toulouse), Clémence Isaure (Toulouse), Arc en ciel (Montpellier) ;
- Les CEIP du CHU de Toulouse et du CHU de Montpellier ;
- Le département d'addictologie du CHU de Montpellier et l'unité d'addictologie du CH de Perpignan ;
- Le centre en santé sexuelle, le SPOT, à Montpellier ;
- La structure de prévention le Zinc à Montpellier ;
- Mme Julie Sirere, Vice-Procureure de la République attachée au Tribunal judiciaire de Toulouse ;
- M Jean-David Cavaillé, Procureur de la République attaché au Tribunal judiciaire de Perpignan ;
- Les substituts au procureur ayant participé aux groupes focaux application de la loi ;
- Les douanes toulousaines et perpignanaises ;
- La gendarmerie : section de recherche de Toulouse, la section appui judiciaire Occitanie, section perpignanaise ;
- La police : l'USES 31, l'OFAST 31, le SIRASCO 31, la DDSP 31, la DDSP 66, la police aux frontières 66, la police judiciaire 66 ;
- Le laboratoire de police scientifique : la section stupéfiants, la section toxicologie/sécurité routière, la toxicologie médico-légale ;
- Le SIAO de Perpignan ;
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité ;
- Le dispositif du Havre (CDEF 31) ;
- L'équipe d'Intermezzo
- 2 PAO, réseau régional des professionnels de l'addictologie ;
- Les services de prévention de la Mairie et de la Métropole de Toulouse ;
- Le réseau des collecteurs SINTES, qui renseigne sur la composition de produits accessibles et les effets associés. Un remerciement particulier est adressé à Camille PONTE, Analyste par Chromatographie sur couche mince à l'association Clémence Isaure, pour les échanges réguliers d'informations ;
- Les collègues du CREAI-ORS : Nathalie BEL pour son soutien documentaire, Christel ANDRIEU, pour les soutiens logistiques et administratifs ;
- L'Agence Régionale de Santé Occitanie, pour sa confiance et son soutien dans la mise en place de TREND à Montpellier et à Perpignan ;
- L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) pour leurs soutiens méthodologiques, informationnels et financier. Des remerciements particuliers vont à Clément Gérome, coordinateur TREND et à Sabrina Cherki, Coordinatrice SINTES

Observatoire français des drogues et des tendances addictives
69 rue de Varenne 75007 Paris
Tél : 01 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

Crédit photo couverture : CREAI-ORS Occitanie